CFST COMMUNICATIONS

N° 83 | novembre 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra

en entreprise

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST





Felix Weber Président de la CFST

Détermination des dangers: le maillon central d'un concept de sécurité interne

Sans connaître les phénomènes dangereux présents dans une entreprise, il est impossible de prendre des mesures appropriées pour prévenir les accidents et les maladies professionnels. Même si cette précision semble être une évidence, elle ne va pas forcément de soi.

Souvent, nous ne nous rendons pas compte des dangers auxquels nous sommes confrontés au quotidien dans notre travail. La perception des risques étant subjective, elle varie d'un individu à l'autre. Aussi, il est indispensable de suivre une procédure professionnelle. Celle-ci requiert des connaissances spécifiques et, bien souvent, il faut faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail, comme le prévoit la CFST dans sa directive 6508.

Vous pourrez retrouver dans le thème principal du présent numéro de Communications des explications des principaux concepts ainsi que les approches et les diverses méthodes en vue d'effectuer une détermination des dangers et une appréciation du risque. Nous souhaitons également encourager les employeurs, les préposés à la sécurité et les organismes responsables des solutions par branches à procéder à une détermination des dangers approfondie et à mettre celle-ci à jour de manière ponctuelle. Il s'agit là du maillon central du concept de sécurité interne.

Nous espérons, chères lectrices, chers lecteurs, que ces articles et les exemples de bonnes pratiques pourront vous aider dans vos activités de prévention et vous remercions de votre engagement.

Felix Weber, président de la CFST

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 83, novembre 2016

Editeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 61 08 ekas@ekas.ch, www.cfst.ch

Rédacteur en chef

Carmen Spycher, secrétaire principale de la CFST, Lucerne Thomas Hilfiker, rédacteur, elva solutions, Meggen

Des articles d'auteurs sont publiés dans les Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Edition

Allemand: 22 000 exemplaires Français: 7 500 exemplaires Italien: 2 200 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

THÈME PRINCIPAL

- **4** La détermination des dangers nécessite des connaissances spécialisées
- **9** La détermination des dangers est l'affaire de tous
- **15** Identifier systématiquement les contraintes psychiques au travail
- 20 Une détermination des dangers des plus complètes
- 24 Concilier rentabilité et sécurité au travail
- **28** Détermination des dangers pour les solutions par branches

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 32 Sécurité et santé au travail dans les entreprises d'entretien des textiles
- **34** Informations de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS
- 38 Débusquer les sources de faux pas et autres dangers avec les applis de la Checkbox CFST
- **40** Dermatoses professionnelles: causes et détermination des dangers

DIVERS

- 44 Nouveaux moyens d'information de la CFST
- 45 Nouveaux moyens d'information de la Suva
- 49 Nouveaux moyens d'information du SECO
- **51** Personnes, faits et chiffres







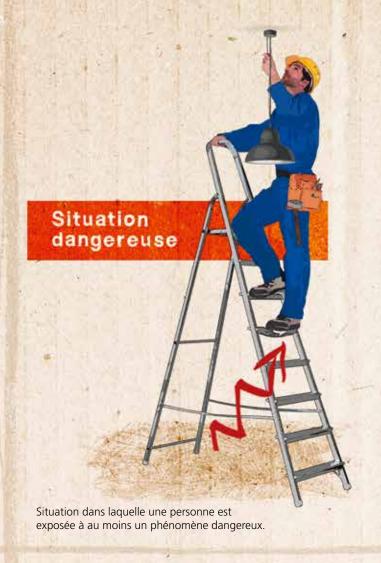














Événement susceptible de causer un dommage. Les facteurs déclencheurs sont des actions

ou conditions non sûres.



La détermination des dangers nécessite des connaissances spécialisées

La détermination des dangers est le maillon central d'un système de sécurité interne. Sans connaissance des dangers présents dans l'entreprise, impossible de prendre des mesures appropriées pour protéger les travailleurs. La planification des mesures nécessite également de bien maîtriser les processus de travail, les équipements de travail et les substances employés ainsi que les sources de dommage potentielles. Mais qu'entend-on par danger? Qu'est-ce qu'un risque et comment l'évaluer? Selon quels critères mettre en œuvre des mesures? Le présent article fournit des réponses à ces questions ainsi que des définitions à ces termes. Les diverses méthodes pour réaliser une détermination des dangers en entreprise sont explicitées dans les différents articles consacrés à notre thème principal (voir p. 9 à 19).

employeur est tenu de protéger ses travailleurs des accidents et maladies professionnels. Il doit prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données (art. 82 LAA). Dès le milieu des années nonante, la CFST a par conséquent prôné la prévention systématisée et l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (spécialistes MSST) avec sa directive MSST¹. Révisée en 2007, cette directive MSST a apporté des allégements administratifs en particulier pour les petites et moyennes entreprises et précisé clairement ce qu'il faut comprendre par dangers particuliers (cf. directive MSST, annexe 1).

La méthodologie MSST et son programme en 10 points sont devenus depuis lors la base de nombreux systèmes de sécurité internes. Le numéro 80 de Communications a consacré sa thématique principale à ce sujet. L'un des fondements de ce système de sécurité est la détermination des dangers ou l'évaluation des risques. Mais qu'entend-on par danger et pourquoi parle-t-on également de phénomènes dangereux? Dans

quelles catégories les phénomènes dangereux sont-ils classés?

Connaissances spécialisées requises

Danger ou mise en danger sont souvent utilisés comme synonymes. Les Directives pour la sécurité au travail de la CFST en donnent la définition suivante:

 Le danger est une situation, une circonstance ou un processus duquel peut résulter un dommage. On parle de mise en danger lorsque le danger se rapporte à une personne ou un objet.

Phénomène dangereux (au sens de mise en danger) est un terme normalisé. La norme EN ISO 12 100:2010 définit un phénomène dangereux

Connaissances spécialisées: un facteur clé

comme une source potentielle de dommage. Il peut être soit présent en permanence (par ex. éléments mobiles d'une machine, arc électrique lors du soudage, températures élevées, mauvaises postures, etc.) ou apparaître de manière inattendue (par ex. explosion, mise en route intempestive d'une machine, chute d'une charge, rupture d'un élément de machine, etc.). Une explication illustrée de ces termes se trouve à la page 4.

Si l'événement dangereux survient de manière inattendue (soudainement) et entraîne un dommage corporel, on parle alors d'accident professionnel. Il s'agit en revanche d'une maladie professionnelle lorsqu'une personne est exposée à une situation dangereuse sur une longue période (chronique) et qu'elle souffre d'une atteinte à la santé (par ex. respirer des substances nocives).

Types de phénomènes dangereux

Les phénomènes dangereux ne sont pas tous évidents. Il est donc utile de se familiariser avec les divers types possibles. Les spécialistes classent les phénomènes dangereux en diverses catégories (voir p. 6 à 7). Lors de la détermination des dangers en entreprise, cette liste peut s'avérer précieuse pour ne pas en «oublier» certains.

¹ CFST 6508 «Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive MSST)»



Carmen Spycher Secrétaire principale de la CFST,

Types de phénomènes dangereux

Remarque: ce tableau n'est pas exhaustif. Il s'agit d'un aperçu des principaux phénomènes dangereux et de leurs conséquences. On consultera les publications de la

Suva pour de plus amples informations (voir bibliographie p. 14) ainsi que les articles de notre thème principal.

Risques de chute

• Hauteur de travail

Niveaux

• Désordre

• Visibilité

Sols glissants

→ Chute

• Ouvertures dans le sol

→ Chute de hauteur

(de personne)

(sur des échelles, paliers, rampes,

plateformes élévatrices, etc.)



Phénomènes dangereux



Evénements dangereux/ dommages



Phénomènes dangereux mécaniques

- Eléments non protégés en mouvement
 - **→** Ecrasement
 - **→** Choc
 - **→** Coupure
 - → Piqûre
 - **→** Entraînement
 - **→** Happement
- Moyens de transport en mouvement
 - → Accrochage
 - → Heurt
 - → Ecrasement
 - → Basculement
 - → Chute
- Chute d'objets
 - → Etre atteint
 - → Coup
- Fluides sous pression

Phénomènes dangereux

dus à des substances

→ Etre atteint

nocives

contact avec des

→ Intoxication

→ Cancers ou mutations génétiques → Infection par des

microorganismes

→ Brûlure

→ Allergies

• gaz

vapeurs

liquides

solides

Inhalation ou ingestion de,

→ Heurt



Atteintes physiques particulières

- Bruit
 - → Lésion de l'ouïe
- Vibration
 - → Lésions nerveuses et vasculaires
- Ultrasons
 - → Lésions nerveuses, lésions de l'ouïe
- Rayonnements (UV, laser, champs électromagnétiques)
 - → Lésions de la peau et des yeux
- Rayonnements ionisants (rayons X, substances radioactives)
 - → Destruction de cellules
- Travaux en dépression ou surpression
 - → Lésions de l'ouïe, lésions vasculaires



Phénomènes dangereux électriques

- Eléments sous tension
- Phénomènes électrostatiques
- Courts-circuits, arcs électriques, surcharges
 - **→** Electrocution
 - → Brûlures cutanées
 - → Lésion de la cornée



Phénomènes dangereux thermiques

- Milieux chauds ou froids (flammes, surfaces ou liquides chauds/froids, vapeurs, projections de matériaux chauds/froids, réfrigérants, etc.)
 - **→** Brûlure
 - → Gelure
 - → Engelure



Risques d'incendie et d'explosion

- Liquides, poussières, gaz, solides
- Atmosphère explosive
- Explosifs
- Source d'inflammation
 - **→** Brûlure
 - → Asphyxie
 - → Intoxication par inhalation de gaz d'incendie
 - → Effet du souffle

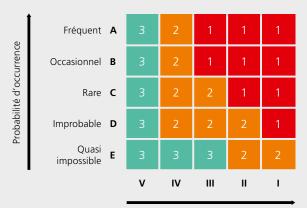


CFST COMMUNICATIONS N° 83 | novembre 2016





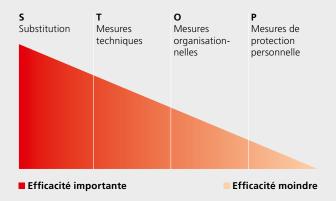
Exemple de matrice de risques



Gravité du dommage

- V sans arrêt de travail
- IV avec arrêt de travail
 III Invalidité légère
- II Invalidité grave
- I Décès
- Risques importants: la sécurité n'est pas assurée
- Risques moyens: la sécurité n'est pas assurée
- Risques faibles: la sécurité est en grande partie assurée

Ordre des mesures de protection, avec efficacité décroissante



- **S** substitution, c.-à-d. remplacer l'activité ou les substances par d'autres ne présentant aucun risque ou seulement un risque minime
- T réduire le risque par des mesures techniques (par ex. dispositifs de protection).
- **O** réduire le danger par des mesures d'ordre **o**rganisationnel (formations, instructions, règles, instructions, maintenance, contrôle).
- P mesures de protection personnelle, par exemple le port d'équipements de protection individuelle

Estimer les risques

Il est également utile de revenir sur le terme risque. La perception du risque étant très subjective, il est indispensable de définir plus précisément le risque effectif par des calculs ou sur la base de normes, de valeurs limites et d'expériences relatives aux accidents. La norme mentionnée précédemment décrit le risque comme la combinaison de la probabilité d'un dommage et de la gravité attendue de ce dommage. La gravité du dommage d'un phénomène dangereux est répartie en catégories: par ex. mineure, légère, moyenne, grande ou très grande. En fonction de la gravité, les conséquences du dommage vont d'une blessure légère et guérissable à des atteintes à la santé légères ou durables jusqu'au décès. Pour déterminer la probabilité d'occurrence, les événements dangereux sont également répartis en catégories: par ex. pratiquement impossible, improbable et rare jusqu'à occasionnel ou fréquent. En combinant ces deux paramètres, il est possible d'établir une matrice des risques qui joue un rôle important dans l'évaluation des risques (voir illustration en

haut à gauche). La méthodologie de détermination des dangers est expliquée dans l'article de Ruedi Hauser, Suva (voir p. 9 à 14).

<u>Hiérarchiser correctement</u> les mesures

Même si la détermination des dangers est la meilleure, elle ne sert à rien si les mesures correspondantes ne sont pas prises par la suite. Souvent, on constate malheureusement que les mesures réduisent certes les risques mais ne les éliminent pas vraiment. Le principe S-T-O-P est par conséquent la référence en matière de protection des travailleurs. Il permet aux spécialistes de la sécurité au travail de classer les mesures selon leur efficacité et ainsi d'atteindre la meilleure protection possible pour les travailleurs dans les entreprises (voir illustration en haut à droite).

Lors de la planification des mesures, il faut toujours privilégier les mesures de substitution ou techniques car leur efficacité est plus importante. En cas d'impossibilité, il faut alors prendre des mesures d'ordre organisationnel ou personnel.

Les connaissances sont la première étape dans la prévention

Les connaissances spécialisées sont et demeurent un élément clé pour procéder à une détermination des dangers. Pour les experts, les termes définis dans cet article sont une évidence. Mais pour les profanes, il faut espérer que cet article permettra de les sensibiliser et d'apporter quelques précisions. Les entreprises qui ne disposent pas ou uniquement de peu de connaissances spécialisées approfondies peuvent obtenir une assistance professionnelle en faisant appel aux spécialistes de la sécurité au travail. L'adhésion à une solution par branche permet également à de nombreuses entreprises d'avoir accès à une détermination des dangers solide et ainsi à un système de sécurité qui a fait ses preuves.



Il existe diverses méthodes pour identifier les phénomènes dangereux dans les entreprises. De nombreuses PME sont soutenues dans cette tâche par les solutions par branches. D'autres, en particulier les grandes entreprises ou les entreprises mixtes, privilégient les solutions de sécurité personnalisées en misant sur leurs propres connaissances spécialisées et en faisant appel au besoin à des spécialistes MSST. En matière de sécurité au travail, l'important n'est pas la manière d'aboutir aux connaissances correctes mais que les phénomènes dangereux soient connus dans l'entreprise, que les mesures de sécurité soient ancrées au quotidien et que tous les acteurs soient suffisamment sensibilisés.





La détermination des dangers nécessite une procédure systématique.

a directive 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail stipule que tous les employeurs doivent identifier les dangers présents dans leur entreprise. Pour les PME, les solutions par branches sont une réponse idéale pour satisfaire à cette obligation et faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail. Les moyennes et grandes entreprises disposant de leur propre organisation de la sécurité intègrent la détermination des dangers dans leurs systèmes de gestion existants et accomplissent ainsi leurs tâches individuellement par l'intermédiaire de leurs propres spécialistes de la sécurité au travail.

Peu importe que les lacunes de sécurité soient identifiées au moyen de listes de contrôle ou de méthodes systématiques: l'essentiel est que la direction sur place réponde au comportement contraire à la sécurité, le corrige et répare les moyens d'exploitation défectueux.



Je connais mes problèmes. Je connais aussi les règles! Bien que fréquente, cette affirmation est malheureusement fausse car les travailleurs des PME sont aussi victimes d'accidents (voir graphiques en haut de la page 11). Faute d'expériences en matière d'accidents, les petites entreprises en nient volontiers le risque et lorsque l'événement survient à l'improviste, les conséquences sont graves. Les PME dépendent fortement de la capacité opérationnelle de chaque travailleur. Toute absence due à un accident a de ce fait des répercussions très importantes.

La solution par branche: la voie royale

Pour de nombreuses PME, l'adhésion à une solution par branche est la méthode idéale pour élaborer une solution de sécurité interne. Les associations professionnelles et organismes responsables de ces solutions par branches connaissent les principaux dangers de leurs membres. Ils les soutiennent grâce à un manuel

qui couvre tous les aspects d'une solution MSST. En plus d'organiser des formations pour les employeurs, les personnes de contact ou les préposés à la sécurité, ils élaborent des listes de contrôle pour la détermination des dangers, qui peuvent être employées de manière ciblée pour les actions de prévention. La CFST répertorie sur son site Internet l'ensemble des solutions par branches certifiées (voir infobox à la fin de cet article, page 14).

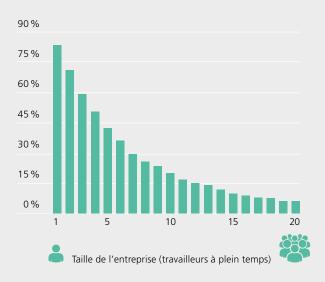
Soutien par la Suva

Les entreprises n'adhèrent pas toutes à une solution par branche. Pour aider ces employeurs, la Suva propose des listes de contrôle spécifiques et des règles vitales (voir graphiques en bas de la page 11) qui illustrent point par point les connaissances des spécialistes de la sécurité au travail. Le travail de prévention peut ainsi démarrer de manière optimale. Les experts de la Suva savent qu'atteindre rapidement des résultats permet de conforter la volonté de renforcer systématiquement la sécurité au travail et la protection de la santé.



Ruedi Hauser Chef de team, team formation, Suva, Lucerne

Entreprises sans accident selon leur taille

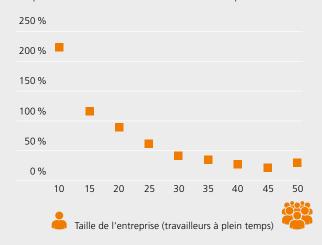


La proportion des entreprises ne présentant aucun accident augmente plus la taille de l'entreprise est petite. De nombreuses PME n'ont par conséquent pas d'expériences en matière d'accidents.

Source: Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA), statistique des accidents LAA 2015, p. 12

Dommages maximaux selon la taille de l'entreprise

en pour cent de la somme des salaires soumis aux primes



Un faible nombre d'accidents ne signifie pas que le dommage sera également minime. Au contraire: dans les PME, leurs conséquences sont souvent sérieuses.

Source: (SSAA), statistique des accidents LAA 2015, p. 12

Détermination des dangers dans les PME

Listes de contrôle et règles vitales

Les listes de contrôle et les règles vitales sont de bons outils pour évaluer les situations connues par les supérieurs et les travailleurs.

Principales étapes pour la mise en application:

- Faites-vous un plan! Moins, c'est plus: une liste de contrôle au maximum par mois.
- Vérifiez toujours la situation avec les travailleurs. Si ces derniers participent à la recherche de mesures, ils deviennent acteurs.
- Mettez en application de manière systématique les mesures conve-
- Valorisez les points positifs lors du contrôle. Les compliments sont un encouragement!



1. Détecter les dangers



2. Prendre les mesures requises



3. Agir méthodiquement

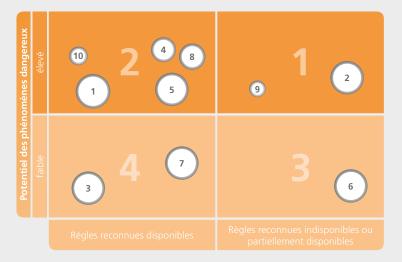




Portefeuille des phénomènes dangereux



But du portefeuille des phénomènes dangereux.



Représentation graphique du portefeuille des phénomènes dangereux. Les processus partiels sont attribués à l'une des quatre zones en fonction de leur potentiel de phénomènes dangereux et des règles reconnues disponibles. La dimension des symboles correspond à la priorité, par ex. en raison du nombre de personnes exposées.

Le portefeuille des phénomènes dangereux est un outil qui permet de contrôler systématiquement la sécurité par les dirigeants et spécialistes

Principales étapes pour la mise en application:

- Déterminer les limites du système pour les secteurs ou processus à examiner. Eléments à intégrer ou restant à l'extérieur?
- Subdiviser les systèmes partiels en unités interdépendantes selon les processus, secteurs de travail et/ou groupes de personnes. Les systèmes de gestion de la qualité peuvent être utiles dans ce cadre, par ex. OHSAS 18001 ou la nouvelle norme ISO 45001 qui entrera en vigueur probablement en 2017.
- Elaborer l'inventaire des phénomènes dangereux sous forme de tableau et lister les dangers présents survenant dans le déroulement du travail, avec les équipements et substances de travail utilisés. Cette liste des phénomènes dangereux est ici un outil précieux.
- Attribuer chaque processus partiel à une zone (voir graphique en bas à gauche).
- Evaluer le potentiel de chaque phénomène dangereux (élevé/faible)
- Attribuer à chaque phénomène dangereux les règles possibles (règles de sécurité existantes oui/non).
- Distinguer les processus partiels par type de fonctionnement (exploitation normale/particulière, maintenance).
- Pondérer les processus partiels et les phénomènes dangereux qui en découlent en fonction d'autres critères (par ex. nombre de personnes exposées ou certaines propriétés des substances).

• Analyse:

- → **Zone 1:** potentiel des phénomènes dangereux élevé, pas de règles de sécurité reconnues. Il est nécessaire de faire appel à un spécialiste MSST pour effectuer une appréciation des risques selon une méthode reconnue et définir les mesures appropriées.
- → Zone 2: potentiel des phénomènes dangereux élevé mais règles de sécurité reconnues. Veiller à ce que les travailleurs soient informés et respectent systématiquement les mesures de sécurité.
- Zone 3: potentiel des phénomènes dangereux faible mais pas de règles de sécurité reconnues. Définir des règles de sécurité adaptées et, si nécessaire, faire appel à un spécialiste. Puis mise en application en entreprise.
- Zone 4: potentiel des phénomènes dangereux faible et règles de sécurité reconnues. S'assurer que tous les travailleurs concernés connaissent et respectent les règles existantes.

Méthodes pour une détermination des dangers systématique

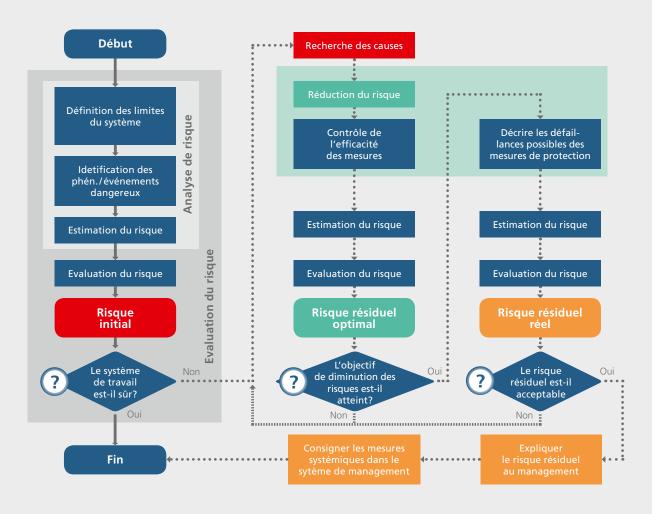
Grâce à un portefeuille des phénomènes dangereux, les spécialistes de la sécurité au travail identifient systématiquement les dangers présents dans les processus de travail (voir graphique ci-dessus). Ils attribuent à chaque phénomène dangereux un potentiel ainsi que les règles applicables. Il est ainsi possible de relever les écarts critiques par rapport à ces règles et les lacunes en matière de réglementation. Connaître ces

lacunes ou les infractions aux règles permet aux directions des entreprises de fixer des priorités et d'assumer leur responsabilité de conduite.

Appréciation des risques pour l'analyse des situations de travail critiques

Le risque se fraie toujours un chemin à travers une faille de sécurité. Si la faille est identifiée avec le portefeuille des phénomènes dangereux, il faut faire appel à des experts ou procéder à une appréciation des risques selon une méthode reconnue (voir graphique, page 13). Cette appréciation est applicable à la plupart des situations de travail. Pour s'assurer que tous les phénomènes dangereux sont recensés, une équipe se charge de leur identification systématique au moyen du tableau des phénomènes dangereux. Cette méthode est axée sur les personnes et requiert au final de discuter des risques résiduels avec la direction, laquelle peut ainsi prendre conscience de sa responsabilité et adopter les mesures de protection correctes et efficaces.

Méthode Suva d'appréciation et de réduction des risques pour les processus de travail



Appréciation des risques

L'appréciation des risques est une méthode d'analyse des situations de travail critiques par des spécialistes de la sécurité au travail, par exemple un ingénieur de sécurité, un hygiéniste de travail, un médecin du travail ou un chargé de sécurité disposant d'une formation complémentaire. Elle doit être effectuée en cas de:

- planification de nouveaux processus
- exploitation d'anciennes installations.
- planification de travaux extraordinaires, de courte durée.

La méthode Suva convient pour l'appréciation et la réduction des risques pour les processus de travail (voir infobox à la fin de l'article)

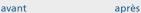
Principales étapes pour la mise en application:

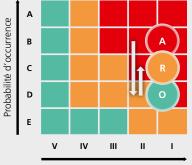
- Limiter l'analyse du système de travail aux étapes à apprécier
- Décrire toutes les situations dangereuses identifiées.
- Estimer le risque en attribuant à chaque situation dangereuse une gravité du dommage et une probabilité d'occurrence.
- Rechercher les causes possibles pour chaque situation dangereuse.
- Déduire des mesures efficaces à partir des
- Apprécier de nouveau le risque pour décider si risque résiduel ainsi identifié satisfait à l'objectif de protection en cas d'efficacité optimale des mesures.
- Décrire dans quelles circonstances les mesures perdent de leur efficacité. > Décider si le risque résiduel effectif
- peut être assumé.
- Veiller avec des mesures dans le système de management à ce que la sécurité soit constamment contrôlée et maintenue au niveau de la direction.
- Risque initial
- Risque résiduel réel
- Risque résiduel optimal











Gravité du dommage



Respecter les règles de sécurité: une démarche qui paie pour les employeurs et les travailleurs.

Ce n'est pas la méthode qui compte mais les connaissances acquises

Une analyse n'a de valeur qu'à l'aune des mesures prises sur la base des connaissances acquises. Procéder systématiquement porte ses fruits. La détermination des dangers et les mesures de protection qui en découlent sont un élément clé de la prévention.

Lorsque tous les travailleurs auront pris conscience des phénomènes dangereux et que toutes les mesures de protection seront systématiquement appliquées, le risque d'accidents et de maladies professionnelles pourra alors diminuer de manière déterminante, ce qui profitera grandement aux employeurs mais aussi aux travailleurs. Les employeurs et les préposés à la sécurité devraient par conséquent suivre les principes suivants dans les entreprises:

 S'il existe des règles mais qu'elles ne sont pas appliquées, il est important d'en discuter avec les travailleurs et de faire respecter ces mesures de sécurité. En l'absence de règles ou si ces règles ne sont pas applicables, il faut d'urgence rétablir la sécurité.
 Il peut être nécessaire d'arrêter le travail pour y parvenir. On pourra faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail pour des conseils et les appréciations des risques.

Ressortez gagnant avec la sécurité – la sécurité est l'affaire des supérieurs!

Adhérer à une solution par branche ou à la Charte de la Suva peut favoriser l'instauration d'une culture de la sécurité dans l'entreprise.

Publications complémentaires et liens

- CFST, directive 6508.f «Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive MSST)»
- www.cfst.ch > Solutions par branches
- www.suva.ch > Détermination des dangers
- Suva, répertoire des listes de contrôle 67000.f «Détermination des dangers et planification des mesures au moyen de listes de contrôle»
- Suva, publication 66105.f
 «Connaissez-vous le potentiel
 des phénomènes dangereux dans
 votre entreprise? Le portefeuille
 des phénomènes dangereux vous
 permet d'obtenir une vue d'ensemble» (uniquement en version
 électronique).
- Suva, publication 66099.f
 «Méthode Suva d'appréciation
 des risques à des postes de travail
 et lors de processus de travail».
 Cette méthode est axée sur la
 norme EN ISO 12100.
- Commandes: www.suva.ch > Commander des moyens d'information

Identifier systématiquement les contraintes psychiques au travail

Le travail s'accompagne de nombreux effets bénéfiques: il favorise le bien-être et renforce l'estime de soi. En revanche, des conditions de travail défavorables peuvent avoir des répercussions négatives sur la santé et causer des problèmes dont les personnes concernées ne sont pas seules à en pâtir. Les absences soudaines dues à une maladie et précédées par une diminution des capacités peuvent nuire à une entreprise, car elles entraînent souvent des coûts supplémentaires et des désagréments. L'employeur a donc tout intérêt à contrôler les situations pouvant engendrer des sollicitations et à les éliminer au plus tôt. Il lui faut à cet effet réfléchir aux conditions de travail et déduire les risques potentiels. Identifier les sollicitations psychiques et prendre les mesures adaptées mérite une attention particulière.





Le phénomène dangereux effectif résulte d'une interaction entre les sollicitations externes et la disposition de l'individu.



Stephanie Lauterburg Collaboratrice scientifique, SECO Conditions de travail, Travail et santé, Berne

dentifier les sollicitations psychiques consiste à se faire une idée des conditions de travail spécifiques dans une entreprise et de leurs influences sur le psychisme du personnel. Des recherches scientifiques effectuées sur le travail ont démontré que certaines activités réduisent la performance, la satisfaction ainsi que la motivation au travail et nuisent à la santé psychique mais aussi physique de l'individu. Des tâches, une organisation du travail et des relations sociales défavorables ou insuffisantes peuvent ainsi avoir des répercussions négatives. C'est par ex. le cas des situations suivantes: obligations de performances exagérées, faible autonomie, manque de temps, absence de diversité, surcharge ou sous-charge mentale, précarité concernant le poste de travail, manque de communication ou absence de soutien par les collègues ou les supérieurs.

Facteurs de succès pour la conception du processus

Pour parvenir à l'objectif fixé, il est important de planifier l'ensemble du processus dès le départ, depuis l'identification des contraintes psychiques jusqu'au contrôle de l'efficacité des mesures en passant par le choix de ces dernières.

Planifier et préparer le recensement

Afin que tous les travailleurs sachent de quoi il retourne, il est nécessaire de disposer d'une bonne préparation et organisation de projet, et ce, pour s'assurer que le processus bénéficie du soutien de tous, du sommet à la base. Les principaux éléments dans ce cadre sont:

- Constitution de l'équipe de projet: intégration de l'ensemble des niveaux hiérarchiques et des spécialistes importants
- Garantie des compétences requises concernant les risques psychosociaux
- Etablissement d'un lien avec les informations et structures existantes et intégration dans ces dernières: lesquelles utiliser? Quelles synergies peuvent offrir un soutien?
- Garantie des ressources personnelles, temporelles et spécialisées
- Participation des personnes concernées pour acquérir des informations sur la manière dont les conditions de travail sont perçues
- Communication continue sur l'objectif, l'état actuel et la poursuite du projet

Participation des travailleurs

Les contraintes psychiques ne peuvent pas être décrites avec les méthodes habituelles de la sécurité au travail. Du fait qu'ils ne sont pas tous visibles, les facteurs négatifs ne peuvent pas être estimés de l'extérieur. S'agissant des répercussions sur la santé, l'évaluation des facteurs par les personnes concernées est plus significative qu'une mesure objective car le phénomène dangereux effectif résulte d'une interaction entre les sollicitations externes et la disposition de l'individu. C'est également le cas pour d'autres dangers, par ex. pour soulever et porter des charges.



Margot Vanis Collaboratrice scientifique, SECO Conditions de travail, Travail et santé,

Procédures pour identifier les contraintes psychiques

Méthodologie			Source	Procédure
	•	Ϋ́		
Enquête écrite	Observation	Entretien de groupe structuré avec animateur		
	×		www.stressnostress.ch	Stress-Check pour les dirigeants d'entreprises
×				Stress-Check pour groupes
	X		Suva	Liste de contrôle «Stress», réf. 67010.f
×		(×)	Brochure du SECO: «Contraintes mentales – Listes de contrôle pour s'initier»	Liste de contrôle «Contraintes mentales»
×	X	(×)		Listes de contrôle pour l'identification des contraintes psychosociales et de leurs effets négatifs (ChEF)
		X		ABS Groupe 2015
×			Promotion Santé Suisse	www.s-tool.ch Questionnaire exhaustif détaillé

Diverses manières pour recenser les contraintes psychiques

Les contraintes psychiques peuvent être identifiées par des observations et des enquêtes. Il existe à cet effet de nombreux instruments éprouvés et standardisés. Une procédure par étapes, une adaptation à la situation de l'entreprise et une combinaison des méthodes peuvent s'avérer judicieuses.

• Observation de l'extérieur

Grâce à des guides simples, les cadres ou les experts peuvent observer diverses activités et se faire une idée de la situation de sollicitations au moyen de critères donnés. Cette première sensibilisation fournit des informations et détermine la suite de la procédure. Il est possible d'estimer grossièrement la situation de stress dans l'entreprise par ex. en utilisant la liste de contrôle «Stress» de la Suva. En présence de signes de sollicitations inappropriées dans une entreprise, une détermination systématique est judicieuse et s'impose.

• Enquête écrite

Une enquête écrite permet d'interroger un grand nombre de personnes en peu de temps. Elle fournit un bon aperçu avec relativement peu d'investissements et permet des comparaisons directes. Il est ainsi possible de connaître les secteurs et les groupes de personnes fréquemment concernés par ces contraintes. Une enquête écrite met en lumière les problèmes qui doivent être examinés plus précisément et permet ainsi de se concentrer sur certains secteurs. Si l'anonymat des enquêtes est garanti, la probabilité de recevoir des réponses honnêtes est relativement grande. C'est notamment le cas pour une taille de groupe à partir d'environ 10 personnes si l'enquête ne demande pas de données personnelles telles que l'âge, le sexe et la formation et que l'évaluation est effectuée par une personne externe.

Il existe pour cela des questionnaires préétablis par des spécialistes et éprouvés. Ces procédures standardisées fournissent des informations ciblées sur la situation de



CFST COMMUNICATIONS N° 83 | novembre 2016

travail, importante pour la santé du point de vue de la recherche sur le travail. Il s'agit par ex. du «Stress-Check» de www.stressnostress.ch. Pour des enquêtes détaillées, il est aussi possible de recourir au «S-Tool» (www.s-tool.ch).

Mais l'enquête écrite comporte aussi des limites. L'entreprise ne reçoit que peu d'informations sur la nature concrète des sollicitations. Le résultat montre certes qu'il y a des problèmes concernant l'information et

la participation mais ne précise pas dans quelle situation les informations font défaut ou bien où et pourquoi l'absence de participation est considérée comme une contrainte. Souvent, il n'y a pas assez d'information pour en déduire les mesures appropriées.

Les informations manquantes peuvent être récupérées au moyen d'entretiens de groupes structurés. L'objectif est de déterminer ensemble les causes concrètes à l'origine d'un événement. Une explicitation est nécessaire parce que des mesures parfaitement adaptées pour réduire les sollicitations inappropriées constatées ne sont possibles qu'en connaissant les conditions spécifiques qui y ont conduit.

Dans de nombreuses entreprises, les enquêtes écrites anonymes ne sont pas possibles du fait de la barrière de la langue ou en raison d'un trop faible nombre de travailleurs. Dans ce cas, il est judicieux de procéder à des entretiens de groupes structurés avec un animateur.

Entretiens de groupes structurés

Ce type d'entretien suit un déroulement standardisé afin de garantir que les thèmes et les questions soient identiques pour tous les groupes et ainsi permettre une comparaison des résultats entre tous les groupes.

La personne qui conduit les entretiens doit savoir animer car il lui faut poser les questions sur tous les contenus définis dans le temps déterminé et enregistrer les avis de la même façon. La qualité des informations dépend donc aussi de cette personne. Les experts externes disposent de grandes connaissances spéciali-

sées et se distinguent par une certaine distance professionnelle et une impartialité. Le plus souvent, devant une personne extérieure et neutre, les travailleurs ont moins peur des conséquences négatives en cas de cri-

tiques et leurs réponses sont donc plus fidèles à la réalité. L'une des procédures pour ces entretiens est par ex. l'«ABS-Gruppe» proposée en Autriche et qui consiste en une échelle d'évaluation du travail (brochure du SECO: «Contraintes mentales – Listes de contrôle pour s'initier»).

Il faut connaître précisément les causes pour prendre des mesures.

Procédure d'identification des contraintes psychiques

Il existe un grand nombre de procédures validées pour identifier les contraintes psychiques. Elles se distinguent dans la manière de recenser les informations et dans leur étendue, c.-à-d. dans le degré de détails qu'elles contiennent. Moins une procédure contient de questions, plus les informations sur les problématiques seront générales. Le tableau à la page 17 présente les procédures applicables dans l'ensemble des branches.

Déduire des mesures

Lorsque les contraintes sont relevées et leurs causes connues avec une grande précision, il sera d'autant plus facile de prendre les mesures appropriées pour garantir une prévention durable. Les mesures doivent être adaptées à la situation dans l'entreprise et s'attaquer si possible à la source du problème.

Les travailleurs et les cadres ainsi que les spécialistes des ressources humaines, de la sécurité au travail et des services analogues qui peuvent être concernés doivent être intégrés dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Pour plus d'informations sur la conception du processus et sur la procédure, voir le site Internet www. stressnostress.ch et la brochure du SECO «Contraintes mentales – Listes de contrôle pour s'initier» ainsi que le site Internet www.psyatwork.ch.

Une détermination des dangers des plus complètes

Avec ses plus de 250 employés et ses 13 succursales, SIGNAL SA réalise un chiffre d'affaires de 54 millions de francs. Cette entreprise dynamique compte trois secteurs d'activité principaux: signalisation, marquage et guidage du trafic. La sécurité occupe une place centrale dans sa philosophie et pas seulement à cause du lien étroit avec le trafic et la sécurité routière. La sécurité est également vécue au quotidien. Une analyse des risques complète de tous les processus de travail et activités internes joue un rôle important dans ce cadre. Car sans connaître les dangers, il est impossible de prendre des mesures efficaces.



SIGNAL SA: chiffres clés



Nombre de collaborateurs

> 250

Nombre de succursales

13

Domaines d'activité (extrait)

Signalisation

- Panneaux routiers et de signalisation
- Fabrication et montage
- Signalisation de chantiers

Marquage

- Marquage routier
- Marquage intérieur et de sécurité

 Aménagement de surfaces routières colorées

Systèmes et solutions

- Gestion de projet et ingénierie
- · Aménagement routier
- Systèmes de barrage et d'accès
- Systèmes d'information et de guidage
- Systèmes de guidage du trafic
- Sécurité dans les tunnels

Chiffres clés importants

- Fondation en 1946
- 54 millions de francs de chiffre d'affaires

- Production de plus de 90000 panneaux de signalisation routière par an
- Traitement d'environ
 25000 commandes par an

Sécurité au travail et protection de la santé

- Système de gestion de la sécurité au travail et de protection de la santé selon OHSAS 18 001
- Solution MSST individuelle avec détermination des dangers complète et portefeuille des phénomènes dangereux pour l'ensemble des processus de travail

près sa fondation en 1946, cette entreprise moyenne est rapidement devenue l'un des principaux fournisseurs dans le domaine de la signalisation. Les produits de SIGNAL SA se trouvent aujourd'hui partout sur les routes suisses: panneaux routiers et autoroutiers, marquages par ex. pour passages pour piétons, pistes cyclables, etc. SIGNAL SA est le leader du marché dans le domaine de la signalisation et travaille en étroite collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes. Elle accomplit également des projets et fournit des conseils pour l'économie privée: systèmes d'information électroniques pour le tourisme, pour le guidage routier, la gestion des parkings ou pour la sécurité dans les tunnels, etc.

Large éventail de dangers

SIGNAL SA est un prestataire global. Conception, design, production et montage: l'entreprise propose une gamme complète de services. Les phénomènes dangereux qui surviennent dans l'entreprise et durant le montage sont tout aussi variés. La majeure partie de l'activité relève de la construction métallique. Les principaux risques rencontrés y sont d'ordre mécanique, par ex. pour découper ou ébarber des plaques d'aluminium ou plier des tubes en acier. Les travailleurs sont également confrontés à des risques thermiques lors du soudage, dans l'atelier de peinture ou de sérigraphie du fait de la présence de substances nocives. A ces risques s'ajoutent également, dans le domaine logistique ainsi que lors du transport et du montage, des sollicitations de l'appareil locomoteur, le risque de chute des échelles

et plateformes élévatrices ainsi que des dangers liés aux moyens de transport. Il ne faut pas non plus oublier les dangers liés à l'électricité puisque l'entreprise emploie des équipements électriques et cette liste pourrait encore s'allonger. Chez SIGNAL SA, l'éventail des dangers est presque complet.

Comment gérer autant de phénomènes dangereux pour un préposé à la sécurité? L'analyse des risques a été effectuée par étapes. De nombreux aspects ont été résolus au préalable de manière pragmatique en se basant sur l'expérience. L'ancien coactionnaire de l'entreprise – le français Plastic Omnium – était étroitement lié à l'industrie automobile et accordait une très grande importance à la sécurité au travail. Lorsque SIGNAL SA a décidé il y a 12 ans d'instaurer un système individuel de sécurité au travail compte tenu de la diversité des secteurs d'activité, il a été possible de recourir aux expériences de ce grand groupe. Par ailleurs, l'entreprise a également obtenu les certifications ISO 9001 Qualité, ISO 14001 Environnement et OHSAS 18001 Sécurité au travail et protection de la santé. Afin d'être conforme à la systématique MSST de la CFST, un concept de sécurité a été élaboré qui tenait compte des principaux points du programme MSST en les reliant avec les autres systèmes.

La détermination des dangers en est le fondement. Elle a tenu systématiquement compte des méthodes de la Suva ainsi que des moyens auxiliaires correspondants, par ex. listes de contrôle, directives, feuillets d'information, etc. Les principes suivants ont été appliqués:



Jürg Amiet Responsable Qualité, Sécurité & Environnement, SIGNAL SA, Büren an der Aare

- Définition des limites du système (en fonction du secteur d'activité).
- Définition des processus de travail, classification en processus principaux et partiels.
- Etablissement du portefeuille des phénomènes dangereux en tenant compte des dangers pour l'ensemble des activités, processus et machines grâce aux notices d'instructions, listes de contrôle, directives, feuillets d'information et fiches de données de sécurité.
- Réalisation d'une analyse des risques spéciale pour tous les risques élevés et tous les secteurs sans règles de la technique.
- Appel à des spécialistes MSST pour les analyses de risques, par ex. ingénieur de sécurité pour les machines, hygiéniste du travail pour les mesures des valeurs limites d'exposition.

Des portefeuilles détaillés des phénomènes dangereux ont été établis pour l'ensemble des processus de travail selon la méthode de la Suva (cf. article p. 9). Les plans de mesure qui en ont découlé répondent au principe S-T-O-P (voir p. 8). Le portefeuille des phénomènes dangereux est saisi électroniquement et accessible à tous les participants sur l'Intranet.

Contrôles et actualisation à intervalles réguliers

Afin que le système ne reste pas statique, des contrôles réguliers sont organisés. Le groupe DEGUS coordonne toutes les activités dans le domaine de l'environnement et de la sécurité. Ce groupe se compose de personnes qui traitent des aspects

suivants: substances et marchandises dangereuses, sécurité au travail, protection de l'environnement, protection incendie, service de santé et incidents. Cette pluridisciplinarité permet d'avoir une vision globale des choses. Si un problème survient dans un secteur, par ex. avec une soupape de surpression défectueuse, l'ensemble de l'entreprise est examiné pour déceler les répercussions possibles, les problèmes similaires ou les effets liés. Tous les responsables hiérarchiques travaillent avec des fiches de

contrôle qu'ils passent en revue deux fois par mois à l'occasion de visites de sécurité. Le préposé à la sécurité effectue de plus deux contrôles par an dans chaque succursale. Soit au total environ 240 contrôles documentés par an, qui per-

mettent une actualisation permanente du portefeuille des phénomènes dangereux et des mesures appropriées.

Que faire pour que la base soit informée?

Peu importe la qualité d'un système de sécurité: il ne sert à rien si le message n'arrive pas à la base. SIGNAL SA a par conséquent transposé les connaissances liées au portefeuille des phénomènes dangereux et aux accidents sous la forme de «6 règles non négociables». Elles concernent les voies de circulation, les zones à risque de chute, l'utilisation des chariots élévateurs, les charges suspendues, la maintenance, l'entretien ainsi que le travail en hauteur sur des échelles ou avec des nacelles télescopiques. Ces règles de sécurité sont visibles sur des posters affichés dans toute l'entreprise. Elles sont absolument comparables avec les «règles vitales» élaborées par la Suva pour les diverses branches et professions.

La formation est un autre élément de sensibilisation. Tout le personnel reçoit une formation approfondie au moment de son embauche. Les phénomènes dangereux ainsi que les mesures requises sont expliqués et les formations ou instructions sont répétées régulièrement. Les responsables hiérarchiques tiennent à cet effet un «tableau des compétences» qui présente l'ensemble des capacités, cours consacrés aux machines ainsi que les autres formations, ce qui permet au supérieur en charge

de mieux planifier les missions. En cas d'absence, il trouve rapidement d'autres travailleurs qui disposent des compétences correspondantes et qui peuvent poursuivre le travail sans se mettre en danger. Ce tableau permet également de connaître les forma-

tions continues requises à l'occasion d'entretiens avec les collaborateurs.

Un investissement lourd mais qui en vaut la peine

La sécurité au

travail n'est jamais

terminée.

Rétrospectivement, les efforts accomplis pour parvenir à une détermination des dangers complète ont porté leurs fruits: SIGNAL SA est aujourd'hui sur la bonne voie en matière de sécurité au travail. Le taux d'accident est bas par rapport à la branche. Mais elle n'est toutefois pas à l'abri d'un revers. Un seul accident grave replongerait rapidement l'entreprise dans la statistique des accidents. Le travail de prévention n'est par conséquent jamais terminé. Lorsque l'on se réjouit rapidement des réalisations, il ne faut pas s'étonner lorsque de nouveaux problèmes inattendus surgissent. SIGNAL SA a mis sur pied un système qui permet une gestion dynamique des risques et qui représente ainsi une solution durable dans le domaine de la sécurité au travail.







Secteur d'activité important de SIGNAL SA: fabrication et montage de panneaux routiers et de signalisation

La découpe et l'ébarbage de plaques d'aluminium s'accompagnent de dangers mécaniques importants.



Entretien avec Jürg Amiet, mené par Thomas Hilfiker, rédacteur de la revue Communications de la CFST

M. Amiet, une détermination des dangers aussi poussée nécessite beaucoup de temps et accapare des ressources. Votre direction vous a-t-elle soutenu suffisamment?

Jürg Amiet: «De par ma fonction de préposé à la sécurité, je dépends directement de la direction. A ce poste, je bénéficie d'un soutien exceptionnel de la part de toute la direction. Les responsables de secteur mettent

également un accent particulier sur la sécurité au travail, ce qui est très important car c'est la seule manière de sensibiliser suffisamment les travailleurs à la base. L'engagement de la direction a été et reste capital. Sans cela, il n'est pas possible d'ac-

complir grand-chose dans le domaine de la sécurité au travail. Sur ce point, la situation est très positive.»

Procéderiez-vous aujourd'hui de la même manière pour la détermination des dangers?

Jürg Amiet: «Nous disposons d'un bon système qui fonctionne parfaitement. Aujourd'hui, je me concentrerais toutefois davantage sur les zones sensibles et divers points prioritaires. Le principal problème réside dans le fait d'actualiser régulièrement un tel portefeuille des phé-

nomènes dangereux aussi ramifié et détaillé. C'est une tâche gigantesque et le temps nécessaire à cette actualisation est très important. Parfois, il me semblerait souhaitable de moins se concentrer sur les détails et plus sur les grands risques. Sinon, comme le dit le proverbe, nous risquons de voir l'arbre cacher la forêt.»

Avez-vous déjà procédé à une détermination des dangers dans le domaine des risques psychosociaux?

Sans soutien de

la direction, on

ne va nulle part.

Jürg Amiet: «Nous avons encore du travail sur ce point. Certes, j'estime que ces problèmes ne sont pas très nom-

> breux dans notre entreprise. On remarque davantage les accidents que les problèmes de stress, de burnout ou de mobbing. Mais ces risques sont également abordés, par ex. dans le cadre des entretiens avec les collaborateurs. Par ailleurs, notre départe-

ment de ressources humaines analyse les absences dues aux maladies et discute des causes avec les travailleurs. Lors d'un contrôle de système, l'inspecteur cantonal du travail nous a suggéré d'instaurer un service de médiation pour les problèmes psychosociaux. Nous approfondirons encore certainement ce thème à l'avenir avec le service des ressources humaines. Il ne faut pas sous-estimer ces risques dans ce domaine.»

Concilier rentabilité et sécurité au travail

gammaRenax AG propose une gamme complète de facility services dans toute la Suisse, 24 h/24, 7 jours sur 7. Faisant appel à des professions très variées, elle est ainsi confrontée à des dangers disparates. Pour former son personnel, l'entreprise a élaboré des manuels spécifiques aux différents secteurs, processus et ouvrages. L'importance de la sécurité au travail et de la protection de la santé y occupe la même place que l'efficacité des processus de travail. La rentabilité et la sécurité au travail vont ainsi de pair. **Détermination** des dangers en entreprise . Exemple de bonnes : ∴ pratiques n° 2 ∴

gammaRenax AG: chiffres clés



Nombre de collaborateurs

1550

Siège

Zurich-Dübendorf

Nombre de succursales: 9

Principaux secteurs d'activité (extrait)

Nettoyage de bâtiments

- Nettoyage d'entretien et maintenance
- Nettoyage des fenêtres et façades
- Nettoyage de construction et en fin de chantier
- Nettoyage de base

Entretien des jardins et des environs

- Entretien des espaces verts
- Entretien des surfaces dures
- Service d'hiver
- Plantes d'intérieur

Entretien technique

- Gestion technique des bâtiments
- Piquet technique
- Entretien/service de bâtiment
- Health, Security, Safety & Environment (HSSE)

Entretien des infrastructures

- Réception et assistance
- Support de bureau
- Tenue des locaux et restauration
- Approvisionnement et élimination

Dates importantes

- 1968: fondation de Renax AG (filiale de Swissair)
- 1985: fondation de Gamma Reinigungen AG par Hugo Gallo
- 2001: fondation de gamma-Renax AG suite à la fusion de Renax AG et Gamma Reinigungen AG
- 2004: fondation de la filiale clean&soft SA spécialisée dans l'hygiène

Sécurité au travail et protection de la santé

- Système de gestion de la sécurité et santé au travail selon OHSAS 18001
- Solution MSST interne individuelle avec détermination des dangers complète et manuels pour les travailleurs

rande entreprise comptant environ 1550 employés, gammaRenax est un prestataire intégral de services généraux pour la maison, les bâtiments et les infrastructures: nettoyage de bâtiments, de fenêtres et façades, entretien des espaces verts, service d'hiver, entretien et maintenance techniques, conciergerie, réception et assistance, service de courrier, transport et déménagement de postes de travail, restauration, service d'hygiène et élimination. Presque tous les services sont proposés. Les métiers exercés dans l'entreprise sont ainsi très divers, tout comme les dangers au travail.

Portefeuille détaillé des phénomènes dangereux

gammaRenax dispose de l'ensemble des certifications internationales requises: ISO 9001 Qualité, ISO 14001 Environnement, ISO 50001 Energie et OHSAS 18001 Sécurité et santé au travail. Pour les obtenir, l'entreprise a dû passer en revue les systèmes de gestion ainsi que l'ensemble des secteurs et processus en fonction des risques opérationnels afin d'identifier les dommages potentiels et de déduire des mesures. Son portefeuille détaillé des phénomènes dangereux regroupe toutes les rubriques importantes, classées par secteurs, activités et substances, par ex.:

- Travaux avec des substances
- Equipements de travail/machines
- Utilisation de moyens de transport
- Utilisation d'équipements de levage, échafaudages roulants, échelles, plateformes
- Entreposage, réparation
- Parties de bâtiment, voies de circulation
- Conditions de travail générales
- Direction, comportement
- Administration

La particularité de ce portefeuille est de prendre en compte simultanément la sécurité au travail, la protection de la santé, l'environnement et l'énergie. Tous les processus ont été classés grâce à une matrice des risques et les mesures correspondantes attribuées à chaque secteur.

Manuels conviviaux

gammaRenax collabore avec de nombreux spécialistes mais aussi avec un grand nombre de travailleurs semi-qualifiés, en particulier dans le nettoyage des bâtiments. Par ailleurs, les lieux de travail sont le plus souvent décentralisés dans toute la Suisse. La direction de l'entreprise s'efforce ainsi de communiquer les informations, instructions et règles de sécurité grâce à des manuels destinés à trois niveaux: cadres, responsables



Severin Gallo Ing. civ. dipl. EPF, directeur, gammaRenax AG, Zurich-Dübendorf





La formation joue un rôle essentiel dans l'entreprise.

d'ouvrage et travailleurs de certains ouvrages. L'ensemble du personnel reçoit un manuel général consacré

à la sécurité au travail et à la protection de la santé qui présente des notions pratiques et faciles à retenir sur divers aspects: organisation en cas d'urgence, signaux d'obligation et de sécurité, vue d'ensemble des principaux dangers et règles de sécurité pour les principaux secteurs, tels que maintenance, échelles, échafaudages,

nacelles télescopiques, protection contre les chutes, équipements de protection individuelle, etc.

Compte tenu de la disparité des dangers entre ouvrages et activités, l'entreprise a par conséquent élaboré des manuels spécifiques pour certains ouvrages afin de présenter les procédures avec de brèves consignes et des images parlantes. Il est ainsi possible d'organiser les opérations non seulement d'après les règles de la sécurité au travail mais aussi d'après des critères économiques. Efficacité au travail, bon ordre des étapes de travail et mesures de protection vont ainsi de pair.

Mises à jour régulières

Les procédures de travail font l'objet d'audits annuels pour les grands clients, ou à intervalles périodiques pour les ouvrages plus petits. Toutes les observations importantes pour l'activité sont documentées et permettent d'actualiser le portefeuille des phénomènes dangereux. Par exemple, de nouvelles fiches de données de sécurité d'un fournisseur ont été récemment contrôlées. A cette

occasion, les incohérences rencontrées dans la présentation des symboles de danger ont pu être élucidées.

Chaque geste doit associer qualité, environnement et sécurité au travail. Pour les dangers particuliers (par ex. utilisation de tronçonneuses dans les jardins ou de nacelles télescopiques pour le nettoyage de façades), des mesures de sécurité particulièrement strictes sont prises. Les tronçonneuses sont ainsi attachées à une chaîne et les conducteurs de nacelles télesco-

piques suivent chaque année le cours IPAF durant leurs trois premières années d'activité. Les responsables hiérarchiques reçoivent par ailleurs des listes de contrôle pour effectuer des instructions et des vérifications.

Un outil de formation d'entreprise envisagé

La formation joue un rôle essentiel dans l'entreprise. L'objectif est à présent de créer un outil de formation d'entreprise personnalisé afin que les compétences en matière de procédures puissent servir de référence. Tout dépassement de la «ligne rouge» sera ainsi pratiquement impossible dans le domaine de la sécurité au travail. Il faudra toutefois que tout le personnel mette la main à la pâte. Un accident du travail représente toujours un grand risque, non seulement en raison des atteintes potentielles pour la santé mais aussi parce qu'un tel événement est en contradiction avec les valeurs de gammaRenax et entraîne des conséquences financières. Les accidents s'accompagnent par ailleurs toujours d'un risque important pour l'image de l'entreprise. Un comportement proactif est de ce fait indispensable.



Les règles de sécurité sont importantes lors du nettoyage de bâtiments.



Le nettoyage de façades au moyen de nacelles télescopiques nécessite des mesures de sécurité particulièrement strictes.



Entretien avec Severin Gallo, mené par Thomas Hilfiker, rédacteur de la revue Communications de la CFST

M. Gallo, vous avez déclaré que rentabilité et sécurité au travail peuvent aller de pair. Pouvez-vous expliquer?

Severin Gallo: «Dans notre entreprise, nous avons exclu toute logique de caste. Travailler efficacement, c'est aussi travailler en toute sécurité, en économisant l'énergie et en préservant l'environnement. Nous adoptons une approche holistique des processus de l'entreprise, prenons en

compte tous les aspects importants de nos systèmes de gestion et recherchons la solution optimale. «Rapidité ou sécurité?> La question ne se pose même pas chez nous. Les processus doivent simplement être judicieux, ce qui fait appel au bon sens et avant tout à une connaissance précise des ouvrages ainsi que des travailleurs, substances et équipements de travail

auxquels nous recourons sur place. Rentabilité et sécurité au travail ne sont pas contradictoires chez gammaRenax.»

Travaillez-vous aussi avec des entreprises tierces et qu'en est-il de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans ce cas?

Severin Gallo: «Nous avons naturellement des interfaces avec des prestataires externes, que nous passons en revue de la même façon que nos propres processus.

Lorsque nous externalisons, nous sommes responsables vis-à-vis de nos clients du respect des normes équivalentes en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ainsi que dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. Nous ne pouvons accepter de fermer les yeux face à d'éventuels dangers parce qu'ils ne concernent pas nos propres travailleurs. Ce n'est pas notre philosophie d'entreprise.»

Quelles conclusions tirez-vous des accidents?

Rapidité ou

sécurité?

La question ne se

pose même

Severin Gallo: «Tous les accidents, même les cas bagatelles, sont déclarés à la Suva via SunetPlus, ce qui

> entraîne parfois la constitution de provisions auprès de la Suva parce que l'on ne sait pas encore si un accident aura des répercussions pour nous. Fondamentalement, je suis d'avis que l'analyse des accidents est judicieuse et nous fournit des informations. Mais elle intervient trop tard, l'accident ayant déjà eu lieu. Personnellement, je privilégie une

démarche proactive. Pour prévenir les accidents, le mieux est d'être souvent sur site. Les préposés à la sécurité et les responsables hiérarchiques doivent identifier les lacunes dans le système de sécurité et les éliminer avant que ne survienne un accident. Telle est notre vision de la prévention.»

pas chez nous.

Détermination des dangers pour les solutions par branches

Du point de vue de la méthodologie, une détermination des dangers pour une solution par branche n'est pas fondamentalement différente de celle pour une entreprise. L'enjeu réside néanmoins dans la collaboration avec l'organisme responsable. Si cette collaboration est dynamique, si les entreprises sont ouvertes à des visites et à des audits et si l'organisme responsable est intéressé par une appréciation des risques poussée, la détermination des dangers au sein d'une branche pourra être approfondie et régulièrement actualisée. Dans le cas contraire, elle risque d'être superficielle et sans lien avec la pratique.



BDS Safety Management AG: chiffres-clés



Nombre de collaborateurs

15

Domaines d'ingénierie:

machines, électricité, chimie, biologie, organisation du travail, ergonomie, protection incendie, environnement

Spécialistes MSST (internes):

chargés de sécurité, ingénieurs de sécurité, hygiénistes du travail et coopération avec des médecins du travail externes

Domaines d'activité (extrait)

Prestations de services (conseils, formations, fonctions externes telles que préposés à la sécurité) dans les domaines:

- Sécurité au travail
- Protection de la santé
- Hygiène du travail
- Protection de l'environnement
- Protection incendie
- Gestion de la qualité et des processus, Business Excellence

Elaboration et suivi de solutions de sécurité interentreprises

- Solutions individuelles
- Solution type BDS M 09
- Solutions par groupe d'entreprises
- Solutions par branches

Les entreprises

doivent être

intéressées par une

collaboration.

Valeurs fondamentales (extrait)

- Répondre aux besoins réels des clients
- Créer une valeur ajoutée et un profit pour les clients
- Qualité irréprochable
- Rentabilité
- Engagement et passion
- Professionnalisme et équité

Certification

ISO 9001 Management de la qualité

DS Safety Management AG élabore des solutions sur mesure et fournit des services de conseil dans les domaines de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement depuis 1993. Ses ingénieurs de sécurité, hygiénistes du travail et chargés de sécurité s'occupent de la conception et du suivi de solutions de sécurité, que ce soit une solution individuelle pour une entreprise, une solution par groupes d'entreprises pour un groupe de sociétés ou une solution type pour l'ensemble d'une branche. Cou-

vrant un champ d'activités très large, cette entreprise a acquis au fil des années un vaste savoir-faire dans les secteurs les plus divers: électricité, construction métallique, transports, techniques de traitement de surfaces, vins et spiritueux, etc. BDS Safety Management participe à de nombreux pools MSST de solutions par

groupes d'entreprises ou par branches certifiées et contribue ainsi à ce que les déterminations des dangers soient régulièrement mises à jour.

Procédure de détermination des dangers pour les solutions par branches

Le travail consiste tout d'abord à analyser les chiffres des accidents et des maladies professionnelles d'une branche en se basant pour cela sur les données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), rattaché à la Suva. A l'aide de la nomenclature NOGA, les chiffres importants sont additionnés et évalués. C'est ainsi que l'on obtient des informations sur les accidents et maladies professionnelles dans les branches en question ainsi que dans les secteurs où l'appel à un médecin du travail ou à un spécialiste MSST est nécessaire.

Un élément particulièrement important est la sélection d'entreprises appropriées: elles doivent couvrir toutes

les activités de la branche afin de recenser le plus grand nombre possible de dangers. Ces entreprises doivent également être intéressées par une collaboration et reconnaître l'utilité pour la branche et pour ellesmêmes. Un autre avantage est le fait d'établir un rapport de visite qui présente les lacunes du dispositif de

sécurité et les possibilités d'amélioration. Ces visites d'entreprises servent à enregistrer les processus et activités ainsi que les risques correspondants. Le suivi par un spécialiste de l'entreprise (PERCO ou préposé à la sécurité) est indispensable. Les spécialistes externes dépendent des connaissances de ces experts internes afin de pouvoir procéder à une détermination des dangers la plus complète possible.

Lors de ces visites, on définit tous les processus et activités pour lesquels il faut faire appel à un ingénieur de sécurité



Andreas Merz Ing. dipl. en économie EPD, ingénieur de sécurité OQual Hygiéniste du travail SSHT, BDS Safety Management AG, Baden-Dättwil





La détermination des dangers sur place est essentielle.

mais aussi à d'autres spécialistes MSST (hygiéniste du travail, médecin du travail, etc.), par exemple en présence de:

- effets chimiques du fait de substances nocives;
- effets physiques du fait de rayonnements ionisants ou non ionisants; son et vibrations; humidité, froid ou chaleur; environnement hyperbare (surpression); atmosphère appauvrie en oxygène, etc.
- effets biologiques du fait de micro-organismes;
- effets psychosociaux pour cause de: charge de travail excessive, lacunes organisationnelles, surveillance, travail cadencé, mobbing, etc.
- effets ergonomiques du fait du déplacement de charges, de postures incorrectes, etc.

Evaluation en équipes

L'évaluation des phénomènes dangereux et l'appréciation des risques sont effectuées en équipe. La méthodologie retenue dans ce cadre s'appuie en grande partie sur la procédure prescrite par la Suva, mais aussi par les systèmes de management existants, par ex. OHSAS 18001 ou la nouvelle norme ISO 45001. Lors de la composition des équipes, on veillera à intégrer aussi bien les connaissances spécialisées des représentants de la branche que celles des spécialistes MSST. L'animation est généralement confiée à un spécialiste MSST.

Les risques sont appréciés sur la base de l'hypothèse plausible la plus défavorable en y intégrant les expériences de la branche. Les mesures de réduction des risques qui en découlent suivent le principe éprouvé S-T-O-P (voir p. 8). Les règles de sécurité applicables se basent sur la législation ainsi que sur les directives et feuillets d'information des institutions et organisations compétentes (CFST, SECO, Suva, ESTI, etc.). Les risques sont ensuite appréciés sur la base du risque résiduel en tenant compte des mesures définies.

En l'absence de règles de la technique ou de règles de sécurité correspondantes pour un phénomène dangereux, les spécialistes MSST définissent alors des mesures appropriées avec les représentants de la branche.

Méthodes simplifiées pour les branches sans dangers particuliers

Pour les branches ne présentant pas de dangers particuliers ou dont les activités sont régies par des règles de sécurité bien documentées, une méthodologie simplifiée est possible. Dans ce cas, on ne réalise pas d'estimation des risques et les règles de sécurité disponibles sont directement attribuées aux dangers relevés dans le portefeuille des phénomènes dangereux, étant donné que les règles de sécurité se basent sur une appréciation des risques préalable (par ex. sur une liste de contrôle de la Suva).

Mise en application axée sur la pratique: un aspect crucial

L'appréciation des risques et le portefeuille des phénomènes dangereux doivent être conçus pour une mise en application ultérieure de manière à ce que les règles de sécurité soient présentées de manière conviviale et axée sur la pratique. La meilleure détermination des dangers ne sert pas à grand-chose si les mesures à appliquer sont compliquées ou n'ont pas de lien avec la pratique. Le contenu et la forme sont importants. Il faut privilégier une liste de contrôle illustrée à un document contenant simplement du texte. Et les images doivent provenir de la branche. Des images d'autres branches entraînent une réaction de rejet chez les travailleurs parce qu'ils ne se sentent pas concernés. La rédaction des contenus doit également être facilement compréhensible par le grand public. Tandis qu'une analyse est principalement l'affaire d'experts et de spécialistes, la mise en application dans les entreprises concerne l'ensemble du personnel: responsable de la sécurité, supérieurs et travailleurs. Les mesures de prévention doivent être accessibles à tous.



Les dangers particuliers nécessitent le recours à des spécialistes MSST.



Pour les processus de base, par ex. lors de l'utilisation d'équipements de travail standardisés, le transfert de connaissances entre branches est très utile.



Entretien avec Andreas Merz, mené par Thomas Hilfiker, rédacteur de la revue Communications de la CFST

Un organisme

responsable

ne doit pas fuir ses

responsabilités.

M. Merz, vous avez déjà procédé à des déterminations des dangers pour de nombreuses solutions interentreprises. Comment avez-vous accès aux connaissances spécifiques de la branche?

Andreas Merz: «Notre entreprise se compose de spécialistes des secteurs les plus divers. Ainsi, en fonction de la problématique et de la branche, nous sommes en mesure de constituer une équipe qui dispose des connaissances les plus vastes possible. Et en l'absence de savoir-faire, nous pouvons recourir

à des représentants internes de la branche ou, si nécessaire, à des experts externes. Bien entendu, il ne faut pas oublier que, pour de nombreux processus de base, les phénomènes dangereux ne sont pas spécifiques à une branche. Les risques mécaniques dus à des machines ou à des moyens de transport, les risques chimiques dus à des substances etc. sont rarement très différents d'une branche à l'autre. Aussi, le transfert de connaissances entre branches est très utile. Lors de la détermination des dangers, il est important de pouvoir combler les éventuelles lacunes par des connaissances spéciales. Une personne seule serait difficilement en mesure de tout couvrir. C'est pourquoi nous travaillons toujours en équipe. Nous sommes ainsi en mesure d'exclure les zones d'ombre lors de l'analyse des risques.

Quelles difficultés rencontrez-vous lors de la détermination des dangers pour les solutions par branches?

Andreas Merz: «La principale difficulté est lorsqu'un organisme responsable n'accorde pas la priorité à la prévention mais qu'il considère la solution par branche

principalement comme une partie de son modèle commercial. Même s'il n'est pas juridiquement responsable de la mise en application des mesures de sécurité au travail, il ne doit pas pour autant fuir ses responsabilités. Pour une détermination des dangers approfondie, il nous faut avoir accès aux entreprises. Les audits périodiques sont nécessaires pour une actualisation régulière. Si ces tâches sont réduites à un minimum pour des rai-

sons de coûts ou si elles sont laissées aux soins des entreprises, le risque est que l'appréciation des risques reste principalement un exercice théorique et qu'elle n'ait que peu de liens avec la pratique. Notre volonté est par conséquent de participer activement si possible dans le pool MSST et de collaborer avec les branches qui

sont intéressées par une gestion dynamique de leur système de sécurité. C'est ce qui permet une situation gagnant-gagnant.»

Quels conseils donneriez-vous aux entreprises pour mettre en application une solution par branche?

Andreas Merz: «Une détermination des dangers complète représente souvent une tâche immense, parfois trop complexe pour une seule entreprise. Il est par conséquent important que l'organisme responsable propose aux entreprises des moyens auxiliaires appropriés tels que des listes de contrôle et des formations. Ces dernières peuvent alors choisir les éléments les plus importants en se basant sur leurs exigences. Au niveau de l'entreprise, il faut procéder à une sélection individuelle adaptée à ses besoins, ce qui joue un rôle central en particulier pour les branches hétérogènes. Dans certains cas, une visite d'entreprise peut aider à classer et à mettre en application les mesures appropriées.»



Les changements techniques et structurels ne s'arrêtent pas non plus dans la branche de l'entretien des textiles. La précédente brochure de la CFST dédiée à ce secteur date de 1996 et n'avait fait l'objet depuis lors que de modifications minimes. Son contenu tant rédactionnel que graphique a par conséquent été profondément remanié par un groupe de travail. Précieux instrument pour organiser la sécurité au travail et la protection de la santé dans les blanchisseries et les entreprises de nettoyage à sec, cette brochure offre une multitude d'informations sur les risques et les mesures de prévention possibles.

ubliée par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, la série de brochures «L'accident n'arrive pas par hasard!» s'intéresse aussi aux entreprises d'entretien des textiles. Avec près de 5500 travailleurs à plein temps, les blanchisseries, nettoyages à sec et entreprises assimilées fournissent d'importants services aux hôtels, aux restaurants, aux hôpitaux, aux homes et à de nombreux particuliers en travaillant souvent 24h/24.

Ces dix dernières années, le nombre d'accidents est resté relativement stable dans ce secteur. En 2013, le risque d'accident professionnel était de 60,9 pour 1000 travailleurs à plein temps, soit 13 % de moins que la moyenne pluriannuelle de 70 pour 1000 travailleurs à plein temps, toutes branches économiques confondues (source: SSAA). Mais ce n'est pas là une raison pour se reposer sur ses lauriers. Prévenir les accidents et maladies professionnels

ainsi que les atteintes à la santé liées au travail est une tâche de longue haleine. Les nouveaux collaborateurs doivent être familiarisés avec la sécurité au travail et la protection de la santé. Les progrès techniques, l'introduction de nouvelles machines, les évolutions des techniques et des processus de travail requièrent de nouvelles déterminations des dangers et analyses des risques. C'est la seule manière de prendre des mesures appropriées pour prévenir efficacement les accidents et maladies professionnels.

Un concept qui a fait ses preuves

La CFST a confié la révision de la brochure à un groupe de travail interdisciplinaire (voir en haut de la page 33). La structure du contenu suit le modèle qui a fait ses preuves dans les brochures précédentes de la série «L'accident n'arrive pas par hasard!». La brochure présente de façon synoptique les risques d'accidents et les dangers pour la santé auxquels est soumis le personnel en question et donne des conseils pour les écarter. La première colonne présente la situation ou le danger, la seconde les mesures requises ou ce à quoi il faut veiller. Les diverses situations sont illustrées par des images.

Enseignements tirés de la statistique des accidents

La statistique des accidents montre qu'environ un tiers des accidents dans la branche de l'entretien des textiles est dû à des glissades, à des faux pas ou à des chutes. Les sols mouillés et sales, les voies de circulation encombrées d'obstacles, les escaliers au revêtement glissant ou mal signalés, des chaussures inappropriées ou un éclairage insuffisant ne sont que quelques exemples de causes d'accidents. Les machines et les moyens de transport utilisés en grand nombre en provoquent aussi relativement fréquemment. Comme le flux de marchandises est en



Hans Näf Ing. él. dipl. ETS-UTS, Inspection fédérale du travail, Secrétariat d'Etat à l'économie, SECO, Berne

Composition du groupe de travail

- Hans Näf, Inspection fédérale du travail, SECO, Berne (direction de projet)
- Roman Bongni, Office de l'industrie, du commerce et du travail (KIGA), canton de Bâle-Campagne
- · Heidi Bucheli, secteur industrie, arts et métiers, Suva, Lucerne
- Thomas Hilfiker, elva solutions, Marketing und Kommunikation, Meggen
- Paul Keller, responsable Environnement et sécurité au travail, Base logistique de l'armée, DDPS, Berne
- Dario Mordasini, Sécurité et santé au travail, syndicat Unia, Berne
- Melanie Saner, Association suisse des entreprises d'entretien des textiles ASET. Berne



www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes, n° d'article CFST 6232





La modification des processus de travail et l'introduction de nouvelles machines rendent nécessaire la réalisation de nouvelles déterminations des dangers.

constant mouvement dans les blanchisseries et les nettoyages à sec, une attention particulière doit être accordée non seulement aux moyens de transport et aux voies de circulation, mais aussi au nettoyage, au dépannage et à l'entretien des machines et équipements. Le personnel peut être coincé, écrasé ou coupé lors du dégagement de pièces de linge bloquées dans des appareils ou des convoyeurs.

La prudence doit aussi être de mise lors de l'utilisation de lessives et de nettoyants ainsi que de produits chimiques car ils peuvent présenter un danger pour la santé ou causer des réactions allergiques par inhalation ou contact cutané. Il est donc indispensable d'employer des équipements de protection individuelle et de disposer d'un plan d'hygiène pour manipuler ces substances nocives. Lors de travaux de finition, des dispositifs de protection appropriés doivent protéger en particulier contre les points d'entraînement des machines, par ex. aux calandres et aux plieuses. Les robots et centrales de repassage ainsi que les presses à repasser doivent aussi être sécurisés afin d'éviter que le personnel n'accède à la zone dangereuse et ne se coince ou se brûle.

L'ergonomie joue par ailleurs un rôle important dans ces entreprises. Le personnel devrait ainsi pouvoir disposer par ex. de chariots grillagés pour le transport ou à fond mobile pour charger et décharger les pièces de linge lourdes des lave-linge et sèche-linge, de tables de travail et de centrales de repassage à hauteur réglable ainsi que de moyens auxiliaires ergonomiques (tapis) pour travailler en position debout, etc.

Contenu axé sur la pratique des entreprises

Le contenu de la brochure reflète la pratique quotidienne et se base sur les processus de travail des entreprises:

- Introduction: statistique des accidents, causes et coûts, systèmes de sécurité au travail et de protection de la santé selon la systématique MSST
- Tableaux:
 - Contenu du travail, organisation
 - → Réception et livraison des marchandises
 - → Contrôle à la réception, tri, étiquetage
 - → Lavage, nettoyage, détachage
 - Travaux de finition

- → Substances dangereuses
- → Bâtiments, entretien et maintenance
- Annexes: bases légales, liens et adresses utiles, index

Envoi aux groupes cibles

La CFST a informé les organes d'exécution, les associations professionnelles et la presse spécialisée de la branche de l'entretien des textiles à l'automne 2016. A cette occasion, un exemplaire de la brochure a été adressé à 1100 entreprises (blanchisseries, nettoyages à sec et entreprises assimilées) en les invitant à en faire usage au quotidien ainsi que lors de la formation de base et continue. La brochure peut être commandée gratuitement auprès de la CFST (voir référence ci-dessus). Il s'agit d'un instrument utile pour prévenir les accidents et maladies professionnels. La CFST soutient ainsi les employeurs, les organes d'exécution et l'organisme responsable de la solution par branche dans leurs activités de prévention.



Fondée en novembre 2013, l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS a pour principales tâches l'élaboration et l'organisation régulière d'un examen professionnel fédéral dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS). La mise en place de cet examen permettra de créer un premier diplôme officiel pour les généralistes de ce secteur. Un examen professionnel supérieur, basé sur cet examen initial, sera proposé ultérieurement. Le présent article fait le point sur l'avancée des travaux et les prochaines étapes.

xé sur la pratique et les compétences, le nouvel examen professionnel fédéral doit tenir compte des dispositions de prévention prévues par la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la loi sur le travail (LTr), et ainsi surmonter le dualisme LAA/LTr au moins pour la formation continue. Cette exigence se reflète également dans le titre protégé prévu: «Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral».



Après la constitution de l'association faîtière, les cinq représentants des membres fondateurs (CFST, AIPT, SECO, Suva, AOST, cf. encadré) qui en composent le comité ont mis sur pied un groupe d'experts (à la fois équipe de projet). En étroite collaboration avec la société Ectaveo spécialisée dans les questions de forma-

tion, ce dernier a élaboré les bases d'un règlement d'examen et des directives en neuf étapes (voir fig. à la page 35). L'objectif de ces travaux était de mettre en place une formation professionnelle supérieure solide et axée sur les compétences dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Enquête et validation

En mai 2015, trois ateliers regroupant 30 praticiens expérimentés provenant de toutes les régions de Suisse ont été organisés. L'objectif était d'identifier les situations de travail pertinentes et les facteurs de réussite critiques. Environ 250 experts ont ensuite procédé à leur validation au moyen d'un outil en ligne en allemand et en français, le but étant de contrôler ces éléments pour quatre profils:

- Organe d'exécution Suva
- Préposé à la sécurité externe/conseiller

- Préposé à la sécurité/agent de liaison pour la sécurité au travail (PERCO)
- Inspecteur cantonal du travail

Pour le profil Préposé à la sécurité/PERCO, quatre groupes de validation ont été constitués: construction, industrie, services et autres (inconnu). Lors de la sélection des participants à la validation, une attention particulière a été accordée à une répartition représentative par tailles d'entreprise, branches, régions linguistiques, organisations et activités. Les participants avaient pour tâche de classer les activités décrites par importance ainsi que de remettre des commentaires, proposer des compléments et de répondre à des questions au besoin.

Analyse de la validation

Avec environ 1100 commentaires, le taux de retour est réjouissant. Par ailleurs, la répartition entre les diffé-



Erich Janutin Docteur en droit et avocat Président de la commission d'examen et de celle chargée de l'assurance qualité Association pour la formation professionnelle supérieure STPS Secrétaire principal suppléant de la CFST, Lucerne

rents profils et régions linguistiques est bonne.

Résumé de l'enquête et des estimations de la direction de projet:

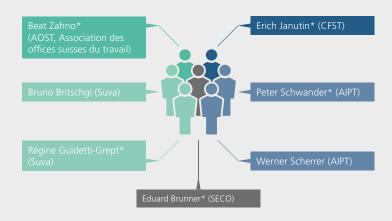
- La nécessité d'un examen professionnel est avérée.
- Les pondérations et commentaires dans les retours confirment les profils identifiés.
- Grâce à ces retours, les profils ont pu être affinés une nouvelle fois.
- Il existe peu de disparités dans le profil Préposé à la sécurité au sein des groupes de validation construction, industrie et services. Aussi, des orientations d'approfondissement par branche ne s'imposent pas.
- En revanche, des différences de contenus sont clairement apparues entre Préposé à la sécurité/PERCO/conseiller d'une part et Organe d'exécution d'autre part, raison pour laquelle l'établissement d'un tel profil s'avère indiqué.

Elaboration d'un profil de compétences

Les quatre profils d'activité ont ensuite été condensés dans un profil commun avec les compétences correspondantes. L'objectif du profil de compétences est de disposer d'une liste de qualifications que les candidats doivent posséder pour pouvoir agir correctement dans une situation professionnelle déterminée. L'élaboration de ce profil suit une approche globale qui tient compte de la même manière des aspects suivants: mise en application, connaissances/compréhension, motivation/attitude et réflexion.

Composition du groupe d'experts

Les membres du groupe d'experts étaient:



Ils formaient également l'équipe de projet.

L'astérisque indique que ces personnes sont à la fois membres de la commission d'examen et de celle chargée de l'assurance qualité de l'Association STPS. Direction de projet pour l'élaboration du règlement d'examen et des directives: Erich Janutin, Peter Schwander, Petra Hämmerle (Ectaveo) et Martina Stühlinger (Ectaveo).

Aperçu de la procédure

Élaboration des bases - partie 1

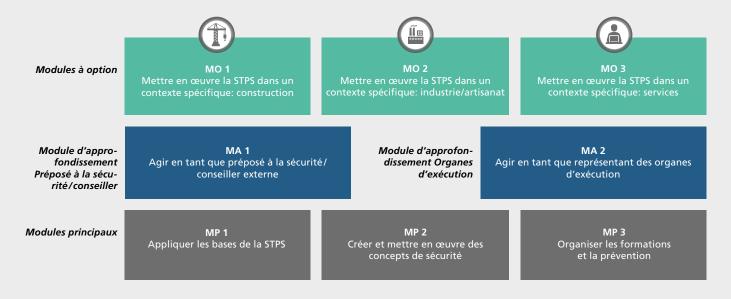
- 1 Structuration du champ professionnel
 2 Identification des exigences pratiques
- Validation

 Elaboration des profils de compétence
- 5 Analyse des résultats/procédure

Élaboration des bases - partie 2

- 1 Plan modulaire
 2 Conception de la systématique d'examen
- 3 Règlement d'examen/directives
- 4 Consultation interne Règlement d'examen/directives

Système modulaire STPS



Etablissement d'un plan modulaire

Les contenus ont été regroupés sous forme de modules par unités thématiques (voir illustration ci-dessus). Les modules principaux s'adressent à tous les groupes cibles. Les modules à option sont consacrés à des thèmes spécifiques aux branches, tels que construction, industrie/artisanat, services. Les modules d'approfondissement sont destinés à des groupes cibles spéciaux: préposés à la sécurité/PERCO/conseillers d'une part et organes d'exécution d'autre part. Les participants ont ensuite réfléchi à un système d'examen orienté sur les compétences qui permette de contrôler les divers acquis.

Système d'examen prévu pour l'examen professionnel STPS

Le principe de base des examens fédéraux est que la formation et l'examen sont séparés. L'organe responsable s'occupe uniquement de l'examen tandis que l'élaboration d'un cours de préparation, des modules et des examens modulaires est du ressort des organismes de formation. Le système d'examen comprend plusieurs examens de module et un examen final.

L'examen professionnel STPS est modulaire et prévoit l'accomplissement de trois modules principaux, trois à option et deux d'approfondissement. Les modules principaux englobent les compétences de base nécessaires à l'exercice de cette activité professionnelle exigeante et à responsabilités. Les candidats doivent choisir au moins un module à option traitant des spécificités des entreprises de services, de celles de l'industrie et de l'artisanat ou bien de celles des entreprises comprenant des postes de travail mobiles, notamment dans la construction. Les modules d'approfondissement «préposé à la sécurité/conseiller» et «organes d'exécution» sont les deux spécialisations du diplôme.

Règles pour les examens de module: chaque module s'achève par un examen de module. Le candidat s'entraîne par ce biais à la méthodologie de l'examen final. Les examens de module sanctionnent les compétences professionnelles et sont organisés par des organismes de formation.

Règles pour l'examen final: l'examen final sanctionne la mise en réseau des compétences acquises au travers des modules. Il nécessite l'élaboration d'un système d'examen orienté sur les compétences qui permette de contrôler les divers acquis.

Les conditions d'admission à l'examen fédéral sont à l'étude mais se basent sur les conditions actuelles pour les cours de la CFST destinés aux chargés de sécurité. De plus, le candidat doit attester de la réussite aux modules obligatoires.

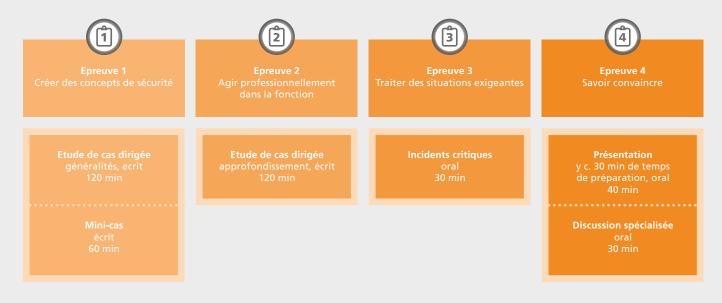
Règlement d'examen et directives

Les bases pour l'examen professionnel STPS ont été définies dans le règlement d'examen et les directives y afférentes.

Le règlement d'examen constitue le cadre légal et doit être approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il se base sur un texte de référence prescrit par le SEFRI et qui ne doit pas être modifié.

Les directives explicitent le règlement d'examen, notamment concernant l'administration, le système d'examen détaillé, le contenu des modules et doit être approuvé par l'organe responsable.

Système d'examen Examen professionnel



Consultation et analyse

A l'issue de l'élaboration du règlement d'examen et des directives, une vaste consultation de ces documents a été organisée en allemand et en français au printemps 2016 via un outil en ligne. Sur les 109 associations et organisations invitées par l'organe responsable, 38 ont communiqué une réponse.

La consultation a été évaluée par le comité de l'organe responsable. Les contributions ont été accueillies positivement et intégrées. Les principaux résultats et contributions sont résumés ci-après:

Résultats

- Les retours concernant le profil de la profession et le système d'examen sont positifs.
- Le système modulaire est salué.
- La prise en compte des diverses compétences (spécialisées, méthodiques, sociales et personnelles) est jugée de manière positive.

Contributions

 Rendre la protection de la santé encore plus visible d'un point de vue linguistique.

- Formuler les conditions d'admission de manière plus ouverte (pas de «dans le domaine correspondant»).
- Prolonger la période de transition.
- Accès sans examen au brevet fédéral sur la base des formations préalables acquises (par ex. chargé de sécurité et CAS Travail et santé).

Les retours de la consultation sont positifs.

Pour retrouver d'autres informations sur la consultation, rendez-vous sur le site Internet de la CFST (www.cfst.ch > Actualités > News).

Prochaines étapes

Les prochaines étapes comprennent la finalisation du règlement d'examen et des directives pour approbation par le SEFRI. L'équipe de projet se chargera ensuite de l'élaboration des bases organisationnelles, du pool d'experts pour l'examen et de la formation des experts ainsi que du développement des énoncés de l'examen. Pour mener à bien ces tâches, la collaboration et la communication seront cruciales. Cela passera par la diffusion d'informations via le site Internet de l'organisation faîtière (à mettre en ligne), des exposés, des réponses aux questions fréquemment posées (FAQ), une manifestation pour prestataires de formation, des renseignements lors des Journées de travail de la CFST, etc.

En résumé, la mise en place d'un examen professionnel fédéral dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé est sur la bonne voie. Les conditions sont ainsi réunies pour migrer les cours CFST dans le paysage formel suisse de la formation, en respectant comme principe de base la séparation entre formation (compétence des organismes de formation) et examen (compétence de l'organe responsable).

<u>Débusquer les sources de faux</u> <u>pas et autres dangers avec les applis</u> de la Checkbox CFST

La CFST perfectionne constamment ses outils de prévention pour aider les employeurs et leur personnel à améliorer la sécurité et la santé au poste de travail. Pour cela, elle tient compte des évolutions techniques ainsi que des besoins des utilisateurs en Suisse: brochures contenant des conseils sur la prévention des accidents puis Box CFST virtuelle et enfin son dernier outil de prévention numérique, la Checkbox CFST avec les deux applis ErgoCheck et SafetyCheck.

a Suisse est un pays d'internautes. En 2015, 88 % des Suisses surfaient sur Internet, pour des sessions toujours plus longues mais aussi encore plus fréquemment en déplacement. C'est ce que montre une étude suisse réalisée déjà pour la troisième fois en 2015 dans le cadre du World Internet Project (WIP). 63 % des utilisateurs se servent de terminaux mobiles, tels que des smartphones ou des tablettes. La CFST a profité de cette tendance pour proposer, outre la Box CFST – consultable sur ordinateur mais aussi sur appareils mobiles – un autre outil de prévention numérique: la Checkbox CFST avec les applis ErgoCheck et SafetyCheck. Faciles et rapides à utiliser, ces deux outils aident à améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé au bureau.

Outils en ligne pratiques, également pour les profanes

Même si les deux applis ne remplacent en aucun cas un professionnel, par ex. un chargé de sécurité qui effectue une analyse des risques, elles peuvent être utilisées également par des profanes pour compléter le travail d'un préposé à la sécurité. Ces applis permettent de réaliser directement un contrôle de la sécurité ou de l'ergonomie en faisant le tour des bureaux et de prendre les mesures adéquates pour éliminer le danger ou améliorer l'agencement. Les données des deux applis sont automatiquement synchronisées avec la Checkbox CFST afin d'avoir toujours tous les résultats sous la main et de disposer d'un aide-mémoire des tâches à effectuer, par ex. éliminer une source de faux pas. L'utilisation de la Checkbox CFST et des deux applis est gratuite. Et cet outil tient également compte de la protection des données: les données enregistrées sont protégées et ne peuvent pas être consultées par la CFST ou des tiers.

Prévenir les accidents avec SafetyCheck

SafetyCheck permet de débusquer et d'éliminer les dangers ainsi que de vérifier les mesures de sécurité. L'utilisateur peut saisir les phénomènes dangereux dans les thématiques suivantes: faux pas & chutes, aides à la montée, aides au transport, portes vitrées, escaliers, issues de secours et étagères et l'appli lui indique des possibilités d'amélioration concrètes. Lorsqu'un danger ne peut pas être éliminé immédiatement, il doit être signalé clairement pour s'en occuper plus tard. Pour être bien préparé au premier SafetyCheck, les vidéos didactiques peuvent être visionnées depuis l'appli. Lorsqu'il fait le tour du bureau, c'est à l'utilisateur de décider s'il fait un «check» par local, département, étage ou pour tout le service.

Optimiser l'ergonomie des postes de travail au bureau

ErgoCheck contient diverses vidéos didactiques et de contrôle pour optimiser pas à pas l'ergonomie des postes de travail au bureau, pour une seule personne ou toute une équipe. Les vidéos didactiques proposent des informations sur la posture assise correcte afin de garantir une bonne circulation sanguine, de ne pas souffrir du dos et de la nuque et de ne pas créer de points de pression aux bras et aux mains quand on travaille sur ordinateur. L'appli présente par ailleurs les avantages d'une «assise dynamique»: si le corps reste en mouvement, il est moins sollicité durablement. Les vidéos didactiques présentent également les auxiliaires ergonomiques. Les vidéos de contrôle indiquent comment optimiser un poste de travail en quelques gestes, même si ce dernier n'est pas idéal d'un point de vue ergonomique. Un chan-



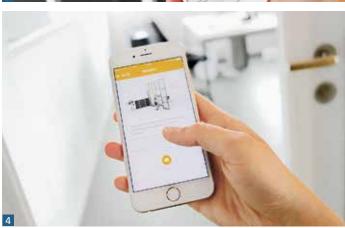
Urs Hof Ergonome européen CREE, collaborateur scientifique, SECO, Berne











gement, même de faible ampleur, peut en effet s'avérer profitable pour le bien-être des travailleurs. Pour soulager la nuque, les épaules ou les poignets, il suffit souvent de positionner et régler correctement la souris, le clavier et le porte-documents.

Demande croissante en outils de prévention interactifs

Depuis son lancement en novembre 2015, près de 6000 personnes ont visité le site Checkbox CFST et environ la moitié d'entre elles utilisent les applis SafetyCheck et ErgoCheck. La Box CFST continue aussi d'être toujours très appréciée. Depuis son lancement en 2012, plus de 150 000 personnes ont déjà visité le site et y sont restées plus de cinq minutes – une très bonne moyenne!

Grâce aux outils de prévention et d'information développés dans le cadre de l'action «Prévention au bureau», la CFST contribue activement à la sécurité et à la protection de la santé au poste de travail. La prévention n'est jamais terminée, même au bureau. C'est ce que montre la statistique des accidents, car le secteur tertiaire connaît une croissance continue et près de 60 % des accidents professionnels s'y déroulent (commerces et services, source: SSAA). Une raison suffisante pour passer à la loupe son propre bureau: avec ErgoCheck et SafetyCheck de la CFST. A vous de jouer pour rester en bonne santé et prévenir les accidents au bureau!

- 1 Contrôlez votre poste de travail avec ErgoCheck: le clavier, les documents et l'écran doivent se trouver sur une même ligne afin de ne pas avoir à tourner la tête et le buste pendant le travail.
- 2 Utilisez SafetyCheck pour débusquer les sources de faux pas tels que des câbles qui traînent, des tiroirs ouverts ou des objets situés dans le passage de votre bureau.
- 3 Utilisez-vous des aides à la montée sûres? SafetyCheck vous permettra d'en avoir le cœur net. Ne grimpez jamais sur une chaise de bureau. Utilisez des dispositifs spécialement prévus à cet effet, par ex. un escabeau, un marchepied roulant ou une échelle double dont l'écartement est sécurisé.
- 4 Les portes vitrées rendent les locaux lumineux et agréables mais elles ont une fâcheuse tendance à passer inaperçues en l'absence de marquages tels que bandes, rayures ou symboles. SafetyCheck vous permettra de contrôler les mesures de sécurité à prendre pour vos portes.

Informations complémentaires

Dans le cadre de l'action «Prévention au bureau», la CFST a développé deux outils en ligne qui permettent de mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé au bureau. Envie de vous informer? La Box CFST propose de courtes vidéos amusantes sur divers thèmes: comment prévenir les accidents au bureau, promouvoir la santé des travailleurs et créer un climat de travail motivant. Envie d'agir? Utilisez dans ce cas la Checkbox CFST et ses deux applis – SafetyCheck pour débusquer les sources de faux pas et d'autres risques et ErgoCheck pour aménager le poste de travail de manière ergonomique. Gratuits, ces deux outils en ligne proposent des conseils pratiques et ne nécessitent que quelques minutes grâce une utilisation des plus aisées.

www.box-cfst.ch www.checkbox-cfst.ch www.prevention-au-bureau.ch



Problème de santé le plus fréquent ou l'un des plus fréquents dans de nombreuses branches, les dermatoses professionnelles présentent l'avantage de sauter aux yeux et de pouvoir ainsi être constatées sans recourir à des méthodes analytiques coûteuses. Après une brève description des tendances en matière de dermatoses professionnelles, cet article fournit des conseils pour effectuer une détermination des dangers et se protéger efficacement la peau.



Dr Hanspeter Rast Spécialiste en médecine du travail et dermatologie, chef de secteur et médecin-chef suppléant Division médecine du travail, Suva, Lucerne



Willy Frei Secteur industrie, arts et métiers, division protection de la santé au poste de travail, Suva, Lucerne

vec 20 à 25 % des cas de maladies professionnelles reconnues, les dermatoses professionnelles représentent ces dernières années en Suisse les pathologies les plus fréquentes après la surdité. Dans la plupart des situations, ces maladies sont liées au poste occupé par le travailleur. Si l'on se réfère à l'expérience des dermatologues, aux enquêtes propres et aux statistiques d'autres Etats, il est bien connu que le nombre des problèmes de peau effectivement causés par le travail et les coûts globaux dans certaines branches sont beaucoup plus élevés que ceux avancés dans les statistiques officielles. Ces maladies représentent par ailleurs le principal motif d'une décision d'inaptitude de la Suva. Les coûts induits par les maladies de peau reconnues dans les statistiques et de celles non recensées (traitements, absences, reclassement et autres coûts indirects) sont de ce fait relativement élevés.

Dermatoses professionnelles et causes

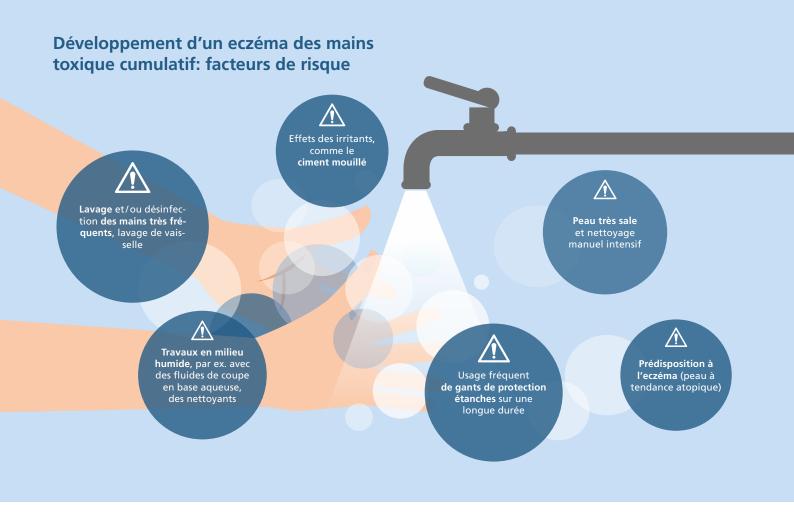
La plupart des personnes souffrant de dermatoses professionnelles sont victimes d'eczéma des mains. Si la peau n'est pas protégée, certains produits chimiques particulièrement irritants peuvent entraîner des rougeurs et la formation de bulles en quelques heures. C'est ce que l'on

Une seule formation ne suffit pas pour la protection de la peau.

appelle une «dermite toxique aiguë». Bien souvent, un eczéma des mains apparaît toutefois uniquement après une exposition répétée à des agents moins irritants de même nature ou variés. Il est alors dit «toxique cumulatif». Dans un tel cas, il est fréquent

que le diagnostic nécessite plus de temps car les causes ne sont pas aussi évidentes que pour une forme aiguë. Ces eczémas chroniques s'expliquent par un travail régulier en milieu humide et aqueux pour des opérations de nettoyage, l'utilisation de fluides de coupe ou le fait de se laver ou de désinfecter souvent les mains au travail (voir illustration, page 41).

Les eczémas allergiques dus au travail sont aussi relativement fréquents. Ils sont causés par un contact non protégé à des substances allergisantes («sensibilisantes») non à la première exposition mais après des contacts répétés au fil des semaines, mois ou années. Ils se caractérisent par un fort prurit, une vésiculation et un suintement de la peau. Dès une nouvelle exposition, une autre poussée eczémateuse intervient rapidement. Après plusieurs rechutes, l'eczéma risque de devenir chronique même en l'absence de contact



avec la substance allergisante. Les exemples typiques de substances de travail allergisantes sont les résines époxy, les teintures pour les cheveux, les constituants des fluides de coupe (émulsifiants, biocides), les peintures (biocides), les additifs du caoutchouc ainsi que certains métaux (nickel, chrome, cobalt).

Rayonnement UV: facteur de risque

Figurent également parmi les dermatoses professionnelles les lésions de la peau causées par l'exposition aux rayons du soleil et plus précisément aux rayonnements ultraviolets. S'exposer aux rayons UV durant de nombreuses années sans protection, ce n'est pas seulement risquer un vieillissement prématuré de la peau (aspect parcheminé, rides et bien souvent aussi des tâches), c'est aussi être davantage sujet à l'apparition de diverses formes de cancer, notamment ceux de type non-mélanome.

Une partie de ces types fréquents de cancer pourrait ainsi avoir des causes professionnelles mais comme ils apparaissent souvent à la fin de la carrière professionnelle ou une fois à la retraite, on peut supposer qu'il existe un grand nombre de cas non répertoriés.

Obligation de déclaration en cas de suspicion de maladie professionnelle

En cas de suspicion justifiée de maladie professionnelle, la personne concernée doit s'annoncer auprès de l'assurance-accidents compétente par l'intermédiaire de son employeur (de la même manière que pour une déclaration d'accident). Celle-ci procédera à des investigations complémentaires. La division médecine du travail de la Suva contrôle également l'aptitude et prononce une décision d'inaptitude si la poursuite de l'activité menace sérieusement sa santé. Dans le cadre de sa stratégie partielle de prévention des maladies professionnelles, la Suva a procédé à une analyse prospective et à une priorisation des thèmes. En raison du nombre important de travailleurs et d'entreprises concernés ainsi que des conséquences souvent graves des maladies professionnelles, elle a donné une priorité accrue à la protection de la peau liée aux risques chimiques et à la protection de la peau (et des yeux) contre les UV lors de travaux en extérieur. La division protection de la santé au poste de travail renforcera au cours des prochaines années les mesures de prévention pour ces deux thèmes mais définira des priorités compte tenu du nombre de branches concernées.

Evaluation des risques pour les maladies professionnelles

Pour parvenir à une réduction à plus long terme des dermatoses professionnelles, la protection de la peau et contre les rayons du soleil doit notam-

Infos complémentaires:

- www.2mains.ch Documents de formation à la protection de la peau
- Listes de contrôle de la Suva:
- «Protection de la peau au travail», réf. Suva 67035
- «Protection de la peau dans l'agroalimentaire, les cuisines collectives et la restauration», réf. Suva 67117
- «Travailler par fortes chaleurs sur des chantiers à l'extérieur», réf. Suva 67135
- Brochure d'information de la Suva «Protection de la peau au travail», réf. Suva 44074 (uniquement disponible au format PDF)
- Brochure de la Suva «Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques? Information destinée aux personnes travaillant en plein air», réf. Suva 84032

Bibliographie:

- 1.Rast H.: L'eczéma en tant que maladie professionnelle. Suva Medical 2016; 87f: 34-40
- 2.Rast H.: Les résines époxy, défi à la dermatologie professionnelle Suva Medical 2013; 84f: 52-58. Réf. Suva 2869/84 (d et f)
- 3.Fürholz F., Rast H.: Exposition chronique aux rayons ultraviolets et cancers cutanés. Communications CFST 2013; 77f: 25-27

Remarque

Les auteurs remercient Franziska Fürholz, secteur physique de la Suva, Lucerne pour les suggestions et la révision technique de l'article.



Rayons du soleil: un facteur de risque.







Les fluides de coupe malmènent fortement la peau lors de l'usinage des métaux.

ment être véritablement Développement comme un problème dans de nombreuses entreprises et branches, et également renforcée. Il existe déjà à cet effet différents moyens auxiliaires pour la détermination des phénomènes dangereux et une protection de la peau durable, par ex. diverses listes de contrôle de la Suva (voir informations ci-dessus).

Des questions ciblées pourront aider à estimer le phénomène dangereux pour la peau et l'état des mesures de protection dans une entreprise (voir page 43).

En matière de protection de la peau, une seule formation par les responsables dans l'entreprise ne suffit pas. Cette thématique doit être implémentée au quotidien dans les processus internes. L'expérience a montré que

de nombreuses entreprises ont perçu la dangerosité des substances et mis en œuvre une protection requise. Il manque néanmoins souvent une prise de conscience des salissures et contacts humides «mineurs» mais décisifs sur le long terme. C'est parce que de nombreux travailleurs sont concernés par cette problématique qu'il est important de procéder à une détermination des dangers systématique (voir illustration à la page 41). Ainsi, il n'est pas rare que le nettoyant des mains à disposition dans l'entreprise ne convienne pas à de nombreux travailleurs. Souvent, un département ou toute une entreprise peut uniquement utiliser une pâte de nettoyage cutané contenant des substances abrasives destinée à enlever les salissures importantes occasionnelles. Ce produit ne répond pas aux besoins de la plupart des travailleurs parce qu'ils ne se salissent presque jamais autant la peau. Il faut dans ce cas changer pour une solution plus douce!

Les formations à la protection de la peau doivent ainsi être répétées de temps en temps et les responsables MSST doivent être soutenus efficacement par les cadres ou la direction. Il est également important que les travailleurs soient informés des risques et intégrés dans la mesure du possible dans la sélection des mesures de protection. C'est là une condition extrêmement importante pour parvenir à modifier les comportements, un défi souvent difficile à relever en matière de protection de la peau.



Questions pour identifier les risques pour la peau

- 1. Sait-on si des travailleurs souffrent ou ont souffert de lésions de la peau en lien avec le travail?
- 2. Dispose-t-on des fiches de données de sécurité et des recommandations d'utilisation des fournisseurs pour les substances de travail entrant en contact avec la peau? Quels symboles de danger et phrases de risque figurent sur ces produits? Les récipients et conteneurs sont-ils correctement étiquetés?
- 3. A-t-on vérifié s'il est possible dans le processus de travail de
 - ⇒ substituer les substances dangereuses pour la peau?
 - → remplacer les processus et procédures dangereux pour la peau par d'autres sans risques?
 - → utiliser des moyens auxiliaires pour éviter le contact direct avec la peau?
- 4. Dispose-t-on de moyens de protection de la peau appropriés (vêtements de protection, gants de protection, crème/lotion de protection de la peau, produits de nettoyage et de soin de la peau)?
- 5. Les mesures de protection de la peau sont-elles intégrées dans les règles de sécurité de l'entreprise et les procédures de travail? Forme-t-on à ces règles? Les compétences sont-elles définies (par ex. commande de produits de protection de la peau, contrôle des distributeurs, etc.)?
- 6. La mise en application est-elle contrôlée par les supérieurs?
- 7. En outre pour les entreprises qui effectuent des travaux en extérieur/ dont les travailleurs sont exposés aux ultraviolets au poste de travail:
 - → Quelle est la part du travail effectué en extérieur?
 - L'exposition aux ultraviolets est-elle due aux appareils ou équipements?
 - → Quelles mesures de protection existent et sont-elles appliquées?
 - ➡ Les travailleurs sont-ils informés des dangers et des mesures de protection?

Nouveaux moyens d'information de la CFST

COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes







Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de l'entretien des textiles

«L'accident n'arrive pas par hasard!» Sécurité au travail et protection de la santé dans les entreprises d'entretien des textiles

La brochure existante de la série «L'accident n'arrive pas par hasard!» dédiée au secteur de l'entretien des textiles a été soumise à un remaniement complet tant sur le fond que sur la forme (avec de nouvelles illustrations). Elle présente dans des tableaux clairs où et à quel moment les travailleurs peuvent être confrontés à des dangers dans les blanchisseries, les entreprises de nettoyage à sec ainsi que dans les entreprises assimilées et dresse une liste des mesures pour y faire face efficacement. La brochure s'adresse en premier lieu aux employeurs et travailleurs de ce secteur. Elle est également un précieux outil pour les chargés de sécurité et les organes d'exécution.

 «L'accident n'arrive pas par hasard!» Sécurité au travail et protection de la santé, Entreprises d'entretien des textiles CFST 6232.f, www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes

Rapport annuel 2015 de la CFST

Le rapport annuel 2015 de la CFST est paru. Il présente les activités de la CFST ainsi que des organes d'exécution (inspections cantonales du travail, SECO, Suva et organisations spécialisées). Le rapport annuel peut être téléchargé au format PDF ou commandé au format papier depuis le site Internet de la CFST.

 Rapport annuel 2015 de la CFST www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes

Liste des publications de la CFST

Edition actualisée de la liste des publications de la CFST sur le thème de la sécurité et de la protection de la santé au poste de travail.

 Publications CFST relatives à la sécurité et à la protection de la santé au poste de travail CFST 6249.f, www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes

CFST COMMUNICATIONS N° 83 | novembre 2016

Nouveaux moyens d'information de la Suva







«Les échelles? Il n'y a pas qu'elles!»

Les échelles portables sont pratiques, le plus souvent à portée de main et simples à installer. Dans bien des cas, elles ne sont toutefois pas l'équipement de travail le plus sûr. La première question qu'il faut se poser au moment de les utiliser est de savoir si elles sont la solution appropriée. Ce nouveau film illustre clairement cet aspect et présente ce à quoi il faut veiller pour prévenir les accidents lors de l'utilisation des échelles simples et doubles. Le film peut servir pour la formation. Un dépliant et un quiz servent d'aide-mémoire ainsi que d'approfondissement et de contrôle des connaissances pour les travailleurs.

- Les échelles? Il n'y a pas qu'elles! Film (4 min 33 s), www.suva.ch/echelles
- Qui peut répondre 12 fois «Oui»? Sécurité sur les échelles simples et doubles. Edition entièrement remaniée, dépliant, 14 pages, réf. 84070.f
- Quiz Echelles portables. Questionnaire, 2 pages A4, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/88291.f
- Questionnaire avec réponses au quiz Echelles portables.
 Questionnaire, 2 pages A4, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/88291/1.f

Lecture captivante pour un apprentissage en toute sécurité

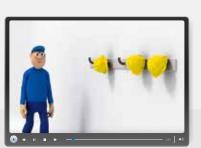
Connaissez-vous les outils de la campagne de la Suva «Apprentissage en toute sécurité» à destination des entreprises? Il y a tout d'abord le carnet de travail pour les apprentis «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité» ainsi que le guide correspondant pour les formateurs qui indique comment traiter et approfondir pas à pas les thèmes de la sécurité avec les apprentis en entreprise.

Cette année, un nouvel instrument destiné aux écoles professionnelles s'est ajouté à cette liste: le journal «Top Today» et le dossier de formation correspondant, avec ses cinq modules, qui contient des présentations PowerPoint, statistiques et graphiques. Elaborés avec des enseignants, ces documents à utiliser en cours permettent de présenter de manière vivante et passionnante aux apprentis les aspects liés aux risques et à leur maîtrise.

Apprentissage en toute sécurité.
Tous les moyens d'information
de la campagne sont disponibles à
l'adresse www.suva.ch/apprentis

SERVICE CLIENTÈLE

Suva, service clientèle, case postale, 6002 Lucerne Fax 041 419 59 17 **Tél.041 419 58 51**







Pour un futur en bonne santé avec Napo!

Dans ce nouveau film, Napo se penche sur les conditions nécessaires pour pouvoir continuer à travailler avec entrain et en bonne santé malgré l'âge.

Grâce à une télécommande qui lui permet de voyager dans le temps, il s'intéresse à des problèmes qui surviennent chaque jour au travail et à leurs conséquences à long terme. Ce film décrit par ex. la nécessité de réduire les risques du premier jusqu'au dernier jour de travail. Il souligne également l'importance des programmes de réintégration des travailleurs accidentés et met le doigt sur la lutte contre la discrimination par l'âge au poste de travail.

Ce film fait partie de la campagne «Être bien sur les lieux de travail quel que soit l'âge» de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Comme à l'accoutumée, les explications sont fournies avec beaucoup d'humour et sans paroles.

• Napo dans: Pour un futur en bonne santé! Film (9 min 44 s), www.suva.ch/films

Affiches pour les entreprises

- Instruisez régulièrement et sauvez des vies! Affichette A4, réf. 55360.f
- Ne sous-estimez pas la puissance de votre vélo électrique.
 Affichette A4, réf. 55361.f
- Il serait dommage d'en arriver là. Montre-toi exemplaire et veille sur les apprentis. Affichette A4, réf. 55362.f
- Attention au soleil! Risque de brûlures irréversibles! Affichette A4, réf. 55363.f

Eléments de construction en bois: la planification, gage de sécurité

En Suisse, de plus en plus de bâtiments sont constitués d'éléments de construction en bois, préfabriqués en usine et transportés sur le chantier pour y être montés. La sécurité doit être garantie durant toutes les étapes. Cet objectif représente un grand défi pour tous les acteurs et nécessite une planification et une préparation des travaux correctes pour le relever. La Suva a par conséquent élaboré ce feuillet d'information avec la Haute école spécialisée bernoise. Il s'adresse aux concepteurs, aux ingénieurs, aux conducteurs de travaux ainsi qu'aux collaborateurs de la branche de la construction en bois et présente les rapports entre les tâches de ces différents acteurs.

Eléments de construction en bois.
 La planification, gage de sécurité.
 Brochure, 40 pages A4, réf. 66135.f







Prévenir les risques de chutes sur les toits

Travailler sur les toits comporte de nombreux dangers. Les travailleurs peuvent en effet être victimes de chutes depuis le toit, à travers le toit ou les ouvertures. Les maîtres d'ouvrage et les architectes doivent tenir compte de ces dangers et faire appel à des spécialistes pour planifier les dispositifs de sécurité. Une protection collective (par ex. garde-corps ou protection latérale) doit toujours être privilégiée. Toutefois, si les conditions ne le permettent pas, des dispositifs d'ancrage doivent être étudiés afin de pouvoir fixer les équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes. C'est précisément à cette tâche que vous aidera cette nouvelle brochure.

 Planifier les dispositifs d'ancrage sur les toits.
 Brochure, 26 pages A4, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/44096.f

Rayonnement laser – tout sauf anodin

Les lasers sont devenus incontournables dans notre monde actuel. Le secteur industriel et l'artisanat emploient ces outils polyvalents dans de multiples domaines: télécommunications, médecine et cosmétiques. Et même dans la vie quotidienne, on les retrouve par ex. sous forme de pointeurs laser. Les lasers ne sont toutefois pas sans danger. Même la plus petite faute d'inattention lors de leur utilisation peut entraîner des atteintes permanentes à la santé, notamment au niveau des yeux et de la peau. Entièrement remaniée, la brochure «Attention: rayonnement laser!» informe en premier lieu les préposés à la sécurité et les supérieurs dans les entreprises des mesures de protection requises lors de l'utilisation d'appareils à laser. Mais elle s'adresse aussi aux responsables de la mise sur le marché d'équipements laser et aux personnes qui les utilisent quotidiennement.

• Attention: rayonnement laser! Brochure, 32 pages A4, réf. 66049.f

Distances de sécurité

Les distances de sécurité permettent de tenir les personnes et les parties de leur corps éloignées des zones dangereuses des installations de production et d'autres équipements et ainsi de les protéger contre les blessures. Pour pouvoir remplir leur fonction de protection, ces distances doivent toutefois être dimensionnées correctement. Cette publication présente et explique les distances importantes prévues par les normes EN 349 et EN ISO 13857.

• Distances de sécurité Brochure, 12 pages A4, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/66137.f





Listes de contrôle pour des chantiers sûrs

Trois nouvelles listes de contrôle pour la détermination des dangers et la planification des mesures dans le secteur du bâtiment:

- Travailler à proximité de l'eau comporte des dangers particuliers qui sont fréquemment sous-estimés. Les accidents survenant lors de ces travaux ont souvent des conséquences graves.
- Les ascenseurs de chantier sont des équipements de travail efficaces. Ils doivent toutefois être employés correctement et conformément à leur destination, sans quoi ils peuvent être dangereux.
- La manipulation des pompes à béton peut également comporter des dangers. Elles peuvent par ex. se renverser ou l'opérateur peut se blesser lors du nettoyage.

Les listes de contrôle suivantes vous permettront de mieux maîtriser ces dangers:

- Travaux de construction au bord, dans ou au-dessus de l'eau.
 Liste de contrôle, 6 pages A4, réf. 67153.f
- Ascenseurs de chantier pour personnes et matériaux.
 Liste de contrôle, 4 pages A4, réf. 67196.f
- Pompes à béton. Liste de contrôle, 4 pages A4, réf. 67191.f

EN BREF

Le travail à la toupie.

Edition entièrement remaniée, brochure, 28 pages A4, réf. 44028.f



Débardage de bois à l'aide d'un treuil à câbles et d'un engin forestier.

Edition entièrement remaniée, liste de contrôle, 6 pages A4, réf. 67118.f

Chariots élévateurs à gaz. Utilisation et mise en place des bouteilles de gaz.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/33085.f

Raccords démontables sur conduites de gaz liquéfié jusqu'à 5 bars. Comment prévenir le risque d'explosion?

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/33086.f

Revêtements de sols industriels composites amiantés 1: aperçu.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/33088.f

Revêtements de sols industriels composites amiantés 2: enlèvement par fraisage avec dispositif d'aspiration et brumisation.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement au format PDF, www.suva.ch/waswo/33089.f

Dispositifs de commande des machines. Dispositifs de verrouillage: SN EN ISO 14119.

Fiche thématique, 3 pages A4, uniquement au format PDF,

www.suva.ch/waswo/33066/16.

CFST COMMUNICATIONS N° 83 | novembre 2016

Nouveaux moyens d'information du SECO





Que ce soit au travail, sur le chemin pour s'y rendre et en revenir ou durant les loisirs, nombreux sont ceux et celles qui passent une grande partie de la journée assis. Il a été démontré qu'une telle posture peut nuire à la santé. En plus d'augmenter le risque de maladies cardiovasculaires, rester trop longtemps assis peut également réduire l'espérance de vie.

Le dépliant «Travailler assis» contient de précieux conseils pour aménager le poste de travail de manière optimale et présente comment prévenir les possibles douleurs dues à la position assise.

- **Dépliant «Travailler assis»,** numéro de commande 710.068.f
- Téléchargement PDF: www.seco.admin.ch > Indiquer le titre de la publication
- **Commandes:** www.publicationsfederales.admin.ch



Travailler debout

Vendeur, ouvrier à la chaîne ou chirurgien: de nombreuses professions ne permettent pas de travailler assis. Un grand nombre de personnes sont ainsi contraintes de rester debout durant presque la totalité de la durée du travail, ce qui les soumet à des contraintes physiques importantes. Les troubles du dos sont souvent la conséquence d'une posture unilatérale. Rester debout ou marcher durant la grossesse augmente par ailleurs le risque d'un accouchement prématuré et de faible poids du bébé à la naissance.

Le dépliant «Travailler debout» présente les mesures concrètes pour se prémunir contre les conséquences négatives et les douleurs qui peuvent survenir quand on travaille debout.

- Dépliant «Travailler debout», numéro de commande 710.077.f
- Téléchargement PDF: www.seco.admin.ch > Indiquer le titre de la publication
- Commandes: www.publicationsfederales.admin.ch



Enregistrement de la durée du travail – Qu'est-ce qui reste, qu'est-ce qui change?

L'écart entre l'obligation légale d'un enregistrement systématique de la durée du travail et la réalité quotidienne du travail s'est creusé. Cet écart concerne en premier lieu les travailleurs qui occupent des postes de direction et les personnes qui bénéficient d'une autonomie accrue dans l'exercice de certaines fonctions. Cette situation résulte de l'évolution du travail dans le monde professionnel d'aujourd'hui, laquelle se caractérise par une flexibilité horaire et géographique élevée ainsi que par une grande autonomie des travailleurs. La révision de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail tient compte de cette évolution et garantit la sécurité juridique des employeurs et des travailleurs.

La brochure «Enregistrement de la durée du travail – Qu'est-ce qui reste, qu'est-ce qui change?» récapitule les principales informations.

- Brochure «Enregistrement de la durée du travail – Qu'est-ce qui reste, qu'est-ce qui change?»
- Téléchargement PDF: www.seco.admin.ch > Indiquer le titre de la publication



CFST COMMUNICATIONS N° 83 | novembre 2016

Personnes, faits et chiffres

Personnel



Johann Haas du SECO a pris une retraite bien méritée à l'été 2016. Durant plus de deux décennies, il a été une personnalité marquante dans de nombreux organes de la CFST. À partir de 1990, il a travaillé à Zurich au sein du laboratoire du Service médical du travail de l'ancien Office fédéral de l'in-

dustrie, des arts et métiers et du travail. Il a participé à diverses études nationales et internationales et suivi la formation post-grade Travail et santé à l'EPF de Zurich. Membre actif, il s'est investi dans diverses commissions spécialisées de la CFST. Ainsi, dans la commission spécialisée 20, il s'est chargé de l'élaboration du concept de mise en application et d'exécution MSST ainsi que des cours ASADO I à IV. En qualité de membre de la commission spécialisée 22 (MSST), responsable de branche puis de responsable du Groupe «Surveillance et gestion des solutions de branche» SECO, il a accompagné avec enthousiasme et compétence la création et le développement de nombreuses solutions par branches. De nombreuses publications portent également sa griffe, par exemple les brochures de la série «L'accident n'arrive pas par hasard» consacrées au secteur de la boulangerie ou encore au personnel soignant spécialisé. Nous remercions Johann Haas pour son grand engagement au service de la protection des travailleurs et lui adressons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Dossiers en cours

Lors des séances du 24 mars à Lucerne et du 8 juillet 2016 à Genève, la CFST a notamment:

- adopté le Rapport annuel 2015 à l'intention du Conseil fédéral:
- pris connaissance du rapport de la commission d'examen et de la Suva relatif aux cours de la CFST 2015 à l'intention de l'OFSP;
- pris connaissance du rapport d'activité 2015 concernant le fonctionnement de la banque de données relatives à l'exécution de la CFST:
- pris connaissance en l'approuvant du compte séparé 2015 de la Suva concernant l'utilisation du supplément de prime destiné à la prévention des accidents et maladies professionnels selon l'art. 87 LAA, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration de la Suva;
- adopté sa prise de position relative aux recommandations du Contrôle fédéral des finances et initié la mise en œuvre des mesures:
- pris connaissance de la vue d'ensemble du recensement et de la coordination des activités de prévention (RCP) planifiées et en cours, et mis en œuvre les mesures de coordination nécessaires;
- adopté le budget global 2017 sur proposition de la commission budgétaire;
- dissous la sous-commission «Formation» de la commission spécialisée 22 et institué une nouvelle commission spécialisée 23 «Questions de formation» présidée par Erich Janutin, secrétaire principal suppléant de la CFST;
- adopté les programmes des Journées de travail et destinées aux organismes responsables des solutions MSST interentreprises prévues les 9 et 10 novembre 2016 à Bienne;
- approuvé la solution par groupe d'entreprises «Safety chez Swisscom (Suisse) SA».

Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, de délégués des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

www.cfst.ch



renseignez-vous en quelques minutes sur la sécurité et la santé au bureau. Par exemple sur les risques des sols glissants et leurs conséquences financières. **prevention-au-bureau.ch**



Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST